

**Rapport de présentation
BUDGET PRIMITIF
2015**



Introduction

Après le Débat d'Orientation Budgétaire, du 27 février dernier, voici le premier budget de cette nouvelle majorité ;

Un budget 2015 volontariste ;

Un budget 2015 qui affirme le choix du mouvement et de l'action et qui tourne le dos à des années d'immobilisme.

Un budget 2015 qui fait le choix responsable du redressement des comptes publics de la Ville, du désendettement indispensable, tout en maintenant un haut de niveau de services pour la population.

Nos objectifs sont ambitieux, ils portent une vision positive sur notre territoire et notre avenir.

Ce budget 2015 est l'application et la mise en œuvre du Débat d'Orientation Budgétaire. Il est construit comme nous l'avons indiqué autour de 4 axes :

- Axe 1 : participation citoyenne, environnement et urbanisme ;
- Axe 2 : Education, petite enfance, jeunesse et seniors ;
- Axe 3 : Solidarité et développement économique ;
- Axe 4 : Sports, culture, loisirs et animations.

Si on analyse ce budget, on voit que :

- Nous construisons une démocratie vivante avec les citoyens à travers nos ateliers de quartiers ;
- Nous améliorons la communication à travers le journal municipal et l'installation de panneaux d'information ;
- Nous valorisons notre cadre de vie ;
- Nous entretenons notre patrimoine municipal délaissé depuis de trop longues années (toitures du gymnase Marie Marvingt, des maisons de la Crusnes et de la mairie) ;
- Nous rénovons l'ancienne école des Cailles Blanches (quartier Meurthe-et-Canal) pour la transformer en un lieu pour les associations et les habitants ;
- Nous préservons les espaces verts de notre commune.

Si on analyse ce budget, on voit que :

- Nous amplifions les projets portés par les écoles ;
- Nous promovons l'égalité républicaine ;
- Nous investissons dans l'éducation et la jeunesse (gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires, classes transplantées, conseil municipal d'enfants, actualisation des manuels scolaires, plan numérique dans les écoles, kiosque infos jeunesse, foyer / accueil des jeunes, chantiers ados...) ;
- Nous étendons les dispositifs d'aide à la personne pour nos seniors (transport, portage de repas, téléassistance) ;
- Nous développons l'habitat partagé ;
- Nous améliorons la politique petite enfance ;

- Nous plaçons la solidarité au centre de nos politiques publiques (Espace de Vie Solidaire, détection des « invisibles », épicerie sociale, maison des solidarités) ;
- Nous agissons sur l'emploi.

Si on analyse ce budget, on voit que :

- Nous facilitons l'accès à la culture ;
- Nous accompagnons les associations qui agissent pour et avec les Maxévillois ;
- Nous dynamisons la vie culturelle et sportive ;
- Nous rassemblons les habitants autour d'événements festifs et citoyens ;
- Nous rendons nos fêtes participatives ;
- Nous améliorons, diversifions l'accueil du public sur nos lieux culturels.

Tout ceci se fait dans le contexte budgétaire que vous connaissez.

L'ancienne majorité avait fait le choix de l'emprunt systématique pour équilibrer son budget (cf. rapports de la Chambre Régionale des Comptes et de l'audit financier), ce qui a provoqué l'explosion de la dette pour placer notre commune dans une situation de surendettement (cf. Chambre Régionale des Comptes). L'épargne nette, qui est l'indicateur primordial de la gestion des finances d'une commune, a été systématiquement négative (-430 298€ en 2011, -502 907€ en 2012, -430 566€ en 2013 et -470 214€ en 2014). Les dépenses dépassaient les recettes. Emprunts et vente de notre patrimoine étaient nécessaires pour équilibrer le budget. C'est la définition du surendettement. Cette gestion a été inconsciente et irresponsable.

Comme je l'ai indiqué dans le Débat d'Orientation Budgétaire, nous mettrons tout en œuvre pour redresser les comptes publics de la Ville, nous n'avons plus le choix. Il faut reprendre notre destin en main, sans cela c'est la tutelle de l'Etat et je ne le veux pas pour notre Ville.

L'équation est simple : les ressources ne couvrent pas le remboursement en capital de la dette sans un virement suffisant de la section de fonctionnement à l'investissement.

Les loyers perçus sur l'ancienne usine ASAT sont insuffisants pour couvrir d'une part l'annuité de la dette souscrite pour ce bâtiment et d'autre part les travaux d'entretien, ce qui entraîne mécaniquement, chaque année, une subvention de prise en charge du déficit (600 000€ en 2015).

Cette situation perdure depuis des années, on a laissé filer les choses, c'est à nous de prendre nos responsabilités et les décisions qui s'imposent.

La doctrine :

- Ne plus emprunter pour désendetter la commune (pour 2015 : une baisse de la dette de 1,4 millions d'euros soit -8%),
- Maîtriser les dépenses : baisse des services extérieurs, fin des subventions démesurées à quelques-uns (Volley, Matéria Prima...), diminution de l'enveloppe des subventions aux associations, fléchage de cette enveloppe aux associations Maxévilloises, fin de services coûteux comme la calèche par exemple, et diminution drastique de 86% des frais de mission des élus,
- Retrouver enfin une capacité d'autofinancement nette positive, pour 2015 : + 35 700€ (pour mémoire Compte Administratif 2013 : - 430 566€).

Des choix responsables et nécessaires : pour sortir la Ville de cette situation, 2 leviers :

- Le premier levier est celui décrit précédemment, la maîtrise de nos dépenses tout en maintenant un service public de qualité aux Maxévillois,
- Le deuxième levier. Nous ne souhaitons plus emprunter, d'ailleurs nous ne le pouvons plus, les banques ont noté à risque notre commune. Nous ne souhaitons plus vendre notre patrimoine, d'ailleurs nous ne le pouvons plus, l'ancienne majorité a tout vendu. Notre seule et unique solution, reste le levier fiscal. Nous avons fait ce choix en responsabilité. Sur la taxe d'habitation, nous la passons de 9,70% à 11,35% ce qui reste inférieur à Jarville, Malzéville, Nancy et Vandoeuvre. Sur la taxe foncière, nous la passons de 8,82% à 14,95% ce qui reste inférieur à Tomblaine, du même ordre que Jarville.

Aujourd'hui pour sortir durablement la Ville de cette situation budgétaire catastrophique et maintenir un service de qualité, nous alignons les impôts de Maxéville sur ceux des autres Villes qui nous sont proches comme Jarville par exemple, en dessous de la moyenne départementale et régionale pour des Villes de même taille que nous.

Ce choix difficile nous est imposé par la gestion irresponsable et irréfléchie de nos prédécesseurs, c'est notre héritage.

Je fais confiance à la solidarité et à la compréhension de nos concitoyens qui comme moi, comme nous, ont Maxéville à cœur. Nous allons réussir, c'est ensemble que nous allons trouver les solutions. J'aurais pu laisser filer les choses et laisser placer Maxéville sous tutelle préfectorale. Mais je ne fais pas ce choix. L'ancienne majorité porte la responsabilité de cette situation, et je prends, avec le soutien de ma majorité, et je l'espère de l'opposition, mes responsabilités. C'est à nous et à personne d'autre de sauver notre commune et de garder entre nos mains notre destin.

Christophe CHOSEROT

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL VILLE

I – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

| | |
|---|-------------|
| 1.1 – BALANCE GENERALE..... | p 10 |
| 1.2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT..... | P 10 |
| 1.2.1 - Les dépenses de fonctionnement | |
| 1.2.1.1 – Chapitre 011 : charges à caractère général..... | p 10 |
| 1.2.1.2 – Chapitre 012 : charges de personnel | p 11 |
| 1.2.1.3 – Chapitre 65 : charges de gestion courante | p 12 |
| 1.2.1.4 – Chapitre 66 : charges financières | p 12 |
| 1.2.1.5 – Chapitre 67 : charges exceptionnelles | p 12 |
| 1.2.1.6 – Chapitre 022 | p 13 |
| 1.2.1.7 – Les mouvements d’ordre | p 13 |
| 1.2.2 - Les recettes de fonctionnement..... | p 14 |
| 1.2.2.1 – Chapitre 013 : atténuation de charges..... | p 15 |
| 1.2.2.2 – Chapitre 70 : produits des services du domaine..... | p 15 |
| 1.2.2.3 – Chapitre 73 : impôts et taxes | p 15 |
| 1.2.2.4 – Chapitre 74 : dotations et participations | p 16 |
| 1.2.2.5 – Chapitre 75 : autres produits de gestion courante | p 16 |
| 1.3 – SECTION D’INVESTISSEMENT | P 18 |
| 1.3.1 - LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT..... | p 18 |
| 1.3.1.1 - La balance générale..... | p 18 |
| 1.3.1.2 - Les dépenses d’investissement..... | p 19 |
| 1.3.1.3 - Les recettes d’investissement..... | p 20 |

II - MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

II.I - AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement et Urbanisme

| | |
|--|-------------|
| 1.1 - PARTICIPATION CITOYENNE..... | p 22 |
| 1.2 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE..... | p 22 |
| 1.2.1 – Parcs, jardins et espaces verts..... | p 22 |
| 1.2.2 – Maintenance des espaces publics communaux..... | p 23 |

| | |
|---|-------------|
| 1.3 - URBANISME, TRAVAUX ET PATRIMOINE..... | P 23 |
| 1.3.1 - Le clos, le couvert et l'accueil des bâtiments communaux..... | p 23 |
| 1.3.2 - Equipement et petit matériel pour la maintenance des bâtiments..... | P 23 |
| 1.3.3 - Le site des grandes Brasseries..... | p 23 |
| 1.3.4 - Eau et d'énergie..... | p 24 |
| 1.3.5 - Urbanisme opérationnel et planification foncière..... | p 24 |
| 1.4 - POLICE MUNICIPALE..... | P 24 |

II.II - AXE 2 : Education, Petite Enfance, Jeunesse, Seniors et Handicap

| | |
|---|-------------|
| 2.1 - EDUCATION..... | p 25 |
| 2.1.1 – Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité..... | p 25 |
| 2.1.2 – Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité..... | p 25 |
| 2.1.3 – Des projets en vue de réduire les inégalités..... | p 25 |
| 2.1.4 – Des travaux et équipements dans les bâtiments scolaires..... | P 25 |
| 2.2 - PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE..... | p 26 |
| 2.3 - SENIORS ET HANDICAP..... | p 27 |

II.III - AXE 3 : Solidarité et Développement économique, Soutien au Commerce et à l'Artisanat

| | |
|---|-------------|
| 3.1 – SOLIDARITE..... | P 28 |
| 3.1.1 – La proximité comme enjeu de la politique de solidarité..... | p 28 |
| 3.1.2 – Soutien au CCAS : l'accompagnement & l'aide aux personnes..... | P 28 |
| 3.1.3 – Agir sur l'emploi – Facteur d'inclusion sociale..... | P 29 |
| 3.1.4 – Soutien renouvelé aux associations engagées dans le domaine de la solidarité et de la Politique de la Ville | p 29 |
| 3.2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT..... | P 30 |

II.IV - AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations

| | |
|---|-------------|
| 4.1 – EQUIPEMENTS ET VIE CULTURELS..... | p 31 |
| 4.2 – FÊTES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES..... | P 31 |
| 4.3 – SPORTS ET LOISIRS..... | p 32 |

III – FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

| | |
|---|------|
| 5.1 – RESSOURCES HUMAINES..... | p 34 |
| 5.2 – PATRIMOINE ET ASSURANCE..... | p 34 |
| 5.3 – COMMUNICATION..... | p 35 |
| 5.4 – ADMINISTRATION - RELATIONS PUBLIQUES ET DIRECTION GENERALE..... | p 35 |

IV – PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

| | |
|------------------------------|------|
| VUE D'ENSEMBLE GENERALE..... | P 37 |
|------------------------------|------|

BUDGET ANNEXE : BATIMENT RUE CUÉNOT

I – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

| | |
|--|------|
| 1 – BALANCE GENERALE..... | p 40 |
| 2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT..... | p 41 |
| 2.1 – Chapitre 011 : charges à caractère général..... | p 41 |
| 2.2 – Chapitre 65 : autres charges de gestion courante..... | p 42 |
| 2.3 – Chapitre 66 : charges financières..... | p 42 |
| 2.4 – Les mouvements d'ordre..... | p 42 |
| 3 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT..... | p 43 |
| 3.1 – Chapitre 70 : produits des services..... | p 43 |
| 3.2 – Chapitre 75 : autres produits de gestion courante..... | p 43 |
| 3.3 – Excédent de fonctionnement..... | p 44 |
| 4 – SECTION D'INVESTISSEMENT..... | p 45 |



**Rapport de présentation
BUDGET PRIMITIF**

2015

BUDGET PRINCIPAL VILLE



Conseil Municipal du 09 avril 2015

I – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

I – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1.1 - BALANCE GENERALE

Le présent budget a été conçu avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **14,472 millions d'euros** (contre 13,502 pour 2014 après Décisions modificatives).

En investissement : le total de cette section représente **2,966 millions d'euros** dont 2,440 millions d'euros de dépenses réelles auxquelles correspondent 0,313 millions d'euros de recettes réelles (hors restes à réaliser).

Comme chaque année, et afin d'avoir une vue d'ensemble des inscriptions budgétaires, les reports sont intégrés dans la section d'investissement. Ils sont nécessaires pour la poursuite des travaux avant le vote du budget.

La diminution de cette section - 13,93 % par rapport à 2014 est due à une inscription plus précise des travaux qui seront effectivement réalisés sur l'exercice (en 2014, hors report, seuls 68,85 % des crédits ont été consommés en dépenses d'investissement et 64,07 % en recettes).

La section de fonctionnement s'élève à **11,506 millions d'euros**, dont 9,622 M€ de dépenses réelles (+2,30 % par rapport à 2014) et 10,810 M€ (+15,70 % par rapport à 2014) de recettes réelles.

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Opérations réelles | 9 622 334 | 10 809 987 | 2 439 504 | 313 422 | 12 061 838 | 11 123 409 |
| Opérations d'ordre | 1 883 438 | 8 000 | 8 000 | 1 883 438 | 1 891 438 | 1 891 438 |
| Opérations de l'exercice | 11 505 772 | 10 817 987 | 2 447 504 | 2 196 860 | 13 953 276 | 13 014 847 |
| Restes à réaliser 2014 | | | 445 561 | 769 251 | 445 561 | 769 251 |
| Excédents ou déficits reportés | | 687 785 | 73 046 | | 73 046 | 687 785 |
| Total du budget | 11 505 772 | 11 505 772 | 2 966 111 | 2 966 111 | 14 471 883 | 14 471 883 |
| <i>Budget primitif 2014 avec DBM (pour mémoire)</i> | <i>10 055 864 €</i> | <i>10 055 864 €</i> | <i>3 446 280 €</i> | <i>3 446 280 €</i> | <i>13 502 144 €</i> | <i>13 502 145 €</i> |
| Pourcentage d'évolution | 14,42% | 14,42% | -13,93% | -13,93% | 7,18% | 7,18% |

1.2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données inscrites au budget 2014, rappelées pour mémoire, intègrent les Décisions Budgétaires Modificatives et les Décisions Modificatives Techniques de cessions.

| CHAP. | DEPENSES | BP 2014 ET DBM | Proposi- tion 2015 | Evol. 2015/2014 | Hors charges budget annexe | | |
|------------|--|-------------------|-----------------------|--------------------|----------------------------|------------------|---------------|
| | | | | | BP 2014 | BP 2015 | Evol. |
| | Mouvements réels | | | | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 3 140 106 | 3 188 787 | 1,55% | 3 067 106 | 3 133 787 | 2,17% |
| 60 | <i>achats</i> | 737 795 | 763 333 | 3,46% | | | |
| 61 | <i>services extérieurs (DBM +1 800 €)</i> | 1 089 560 | 1 030 101 | -5,46% | | | |
| 62 | <i>autres services extérieurs (DBM +12 000 €)</i> | 1 261 740 | 1 332 533 | 5,61% | 1 188 740 | 1 277 533 | 7,47% |
| 63 | <i>impôts et taxes</i> | 51 011 | 62 820 | 23,15% | | | |
| 012 | Charges de personnel (DBM -34 000 €) | 4 550 022 | 4 592 715 | 0,94% | 4 550 022 | 4 592 715 | 0,94% |
| 014 | Atténuation de produits (DBM +2 564 €) | 2 764 | 200 | -92,76% | 2 764 | 200 | |
| 65 | Charges de gestion courante (DCM +54 467,51 €) | 1 303 621 | 1 336 144 | 2,49% | 910 853 | 735 241 | -19,28% |
| | <i>dont prise en charge du déficit du budget annexe</i> | 392 768 | 600 903 | 52,99% | | | |
| | Total dépenses de gestion des services | 8 996 512 | 9 117 846 | 1,35% | 8 530 744 | 8 461 943 | -0,81% |
| 66 | Charges financières | 380 211 | 380 588 | 0,10% | | | |
| | <i>dont intérêts des emprunts</i> | 350 000 | 350 000 | | | | |
| | <i>dont ICNE - ICNE N-1</i> | 15 011 | 10 888 | | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles (DBM + 3 429 €) | 28 929 | 23 900 | -17,38% | | | |
| 022 | Provision pour dépenses imprévues | 0 | 100 000 | | | | |
| | Total des dépenses réelles | 9 405 652 | 9 622 334 | 2,30% | | | |
| | Mouvements d'ordre | | | | | | |
| 023 | Virement à section d'investissement (DBM + 10 191,14 €) | 227 191 | 1 483 088 | 552,79% | | | |
| 042 | Opérations de transfert entre section (+ DMT) | 423 021 | 400 350 | -5,36% | | | |
| | <i>dont Amortissements (DBM + 8 008,86 €)</i> | 328 359 | 300 350 | | | | |
| | <i>dont Provisions pour risques et charges financiers</i> | | 100 000 | | | | |
| | <i>dont Autres (DM techniques sur cessions +40 355,10 €)</i> | 40 355 | | | | | |
| | <i>dont différences sur réalisation (DMT +54 306,90 €)</i> | 54 307 | | | | | |
| 043 | Opérations ordre à l'int. de la section fonct. | | | | | | |
| | Total des dépenses d'ordre | 650 212 | 1 883 438 | 189,67% | | | |
| 002 | RESULTAT REPORTE | | | | | | |
| | total général | 10 055 864 | 11 505 772 | 14,42% | | | |

Hors charges financières (intérêts de la dette et ICNE) et charges exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **1,35 %** par rapport au BP 2014. Cette augmentation absorbe à la fois les augmentations des coûts des prestataires mais également les Nouvelles Activités Périscolaires sur un exercice complet pour 2015 (contre 4 mois en 2014).

Hors dépenses de fonctionnement du bâtiment Cuénot (charges de propriétaire et prise en charge éventuelle du déficit du budget annexe), les crédits de fonctionnement sont en baisse de **0,81 %** conformément aux orientations et pour une maîtrise effective des crédits de gestion des services de la Mairie.

1.2.1.1 - Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant de **3.188.787 €** enregistre une hausse de **1,55 %** (contre une hausse de 10,06 % au BP 2014 hors DBM). Il comprend :

- **les achats non stockés** (comptes 60) qui regroupent les achats de matières et fournitures, de marchandises, d'études, de prestations de services, de matériels et d'équipement.
- **les services extérieurs** (comptes 61) qui concernent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparations ainsi que les frais d'études et de recherche.

- **les autres services extérieurs** (comptes 62), tels que des remboursements de frais à d'autres collectivités et organismes, les frais postaux et de télécommunications, d'impression, de transport, ainsi que diverses cotisations.

- **les impôts, taxes et versements assimilés** (comptes 63). Ces comptes enregistrent les taxes foncières sur les propriétés communales et les cotisations à caractère obligatoire. L'augmentation enregistrée correspond à celle enregistrée sur les bases, à la modification ou le transfert de certaines acquisitions et à l'augmentation des taux.

1.2.1.2 - Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 0,94 % après avoir augmentées de 4,67 % en 2014, pourcentage ramené à 3,90 % après modification budgétaire (-34.000 €) et de 3,65 % en 2013. Ils se décomposent comme suit :

| | BP 2014 | BP 2015 | % d'évolution |
|---------------------|-------------|-------------|---------------|
| Personnel permanent | 4.490.409 € | 4.486.243 € | - 0,09 % |
| Emplois aidés | 56.613 € | 106.472 € | 78,61 % |

1.2.1.3 - Chapitre 65 : Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contingents et participations obligatoires, les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations et les petites dépenses de gestion courante.

D'un montant total de **1.336.144 €** ce chapitre enregistre une hausse de **2,49 %**. **Hors prise en charge du déficit du budget Cuénot, ce chapitre enregistre une baisse de 19,28 %**.

Il se décompose principalement comme suit :

- des crédits pour couvrir un éventuel déficit du budget annexe Bâtiment Rue Cuénot sont évalués à 600.903 € contre 392.768 € en 2014 pour tenir compte du déplafonnement du franc suisse en début d'année qui portait, sur un emprunt du budget annexe, le taux d'intérêt de 1,88 % en 2014 à près de 10 %. Les loyers encaissés ne couvrant pas l'annuité de la dette de ce budget, la ville doit compenser ;
- de crédits concernant les élus qui ont été baissés, notamment en ce qui concerne les frais de déplacement pour une inscription de 2.000 € en 2015 contre 15.000 € en 2014 ;
- d'une inscription budgétaire de crédits pour soutenir les associations en 2015 d'un montant de 550.452 € contre 705.965 € en 2014 après prise en compte des décisions budgétaires modificatives.

1.2.1.4 - Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend :

- les intérêts des emprunts en cours pour 350.000 €
- 15.000 € pour les intérêts de tirage éventuel de la ligne de trésorerie (contre 10.000 € en 2014)
- 4.700 € pour perte de change sur emprunt à devise (contre 5.200 € en 2014)
- 10.888,44 € au titre des ICNE (N et N-1) (contre 15.010,80 € en 2014).

1.2.1.5 - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles (23.900 €)

Ce compte regroupe les dépenses, qui comme le libellé l'indique, revêtent un caractère exceptionnel et qui sont difficilement prévisibles (secours et dots, bourses et prix versés directement au Maxévillois, titres annulés sur exercice antérieur).

1.2.1.6 - Chapitre 022 : 100.000 € de provision pour dépenses imprévues. Ces crédits permettant un ajustement des prévisions en cours d'exécution, ils ne sont ventilés que par Décision Budgétaire Modificative.

1.2.1.7 - Les mouvements d'ordre : 1.883.438 €

Ils regroupent le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements et provisions.

a) **Le virement à la section d'investissement d'un montant de 1.483.088 €** qui tient compte :

- de la Dotation de Développement Urbain (DDU) dont la recette doit être enregistrée, depuis 2014, en section de fonctionnement alors qu'elle couvre des dépenses d'investissement à hauteur de 80 % Hors Taxe, soit :

* 230.400 € au titre de la DDU 2013 informatique dans les écoles,

* 292.000 € au titre de la DDU 2014 aires de jeux et complexe Léo Lagrange,

* 83.840 € au titre de dossiers complémentaires 2014 (Maisons de la Crusnes et Ecole maternelle Moselly) soit un total de **606.240 €** qui doivent couvrir **908.448 €** de dépenses inscrites en investissement

- de l'indemnité de sinistre due par les compagnies d'assurance concernant le Pavillon Colin d'un montant de 203.000 € encaissée en fonctionnement, à même hauteur inscrits en section d'investissement.

b) **Les dotations aux amortissements d'un montant de 300.350 €**

c) **La provision pour risques et charges financiers de 100.000 €**

la règle de l'équilibre réel :

La loi impose aux collectivités territoriales d'adopter leur budget en équilibre réel ; cela se traduit notamment par la nécessité de rembourser le capital des annuités d'emprunt (**948.900 €**) à l'aide de ressources propres :

- | | |
|--|-------------|
| • virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement | 1.483.088 € |
| • fonds de compensation de la TVA | 200.000 € |
| • dotations aux amortissements | 300.350 € |
| • provisions pour risques et charges | 100.000 € |

La règle de l'équilibre est largement respectée, dans la mesure où les ressources propres atteignent globalement 2.083.438 €.

Il n'y a pas d'inscription de crédits éventuels pour les moins values sur cession ces derniers faisant l'objet de Décisions Modificatives Techniques qui interviennent au fur et à mesure de l'année par prélèvement automatique des crédits prévus en section d'investissement - chapitre 024 "Produits des cessions", chaque fois que nous cédon un patrimoine (terrain, propriété, matériels...). Ces décisions ont porté sur des inscriptions complémentaires de 94.662 € en 2014.

1.2.2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| CHAP. | RECETTES | BP 2014 ET DBM | PROPOSITIONS BP 2015 | Variations | |
|------------|---|-------------------|----------------------|------------------|----------------|
| | | | | En euros | En % |
| | Mouvements réels | | | | |
| 013 | Atténuation de charges | 167 000 | 194 000 | 27 000 | 16,17% |
| 70 | Produits des services, du domaine | 323 468 | 370 482 | 47 014 | 14,53% |
| | <i>dont remboursement CDE frais de personnel</i> | 55 000 | 55 000 | | 0,00% |
| 73 | Impôts et taxes | 4 488 924 | 5 416 130 | 927 206 | 20,66% |
| 73111 | Contributions directes (DBM +2 564 €) | 2 042 564 | 2 963 000 | | 45,06% |
| 7321 | Compensation TP | 1 961 700 | 1 961 700 | | 0,00% |
| 73222 | Dotation de solidarité communautaire | 360 000 | 372 000 | | 3,33% |
| 73681 | Taxe locale sur la publicité extérieure | 9 560 | 9 330 | | -2,41% |
| 7381 | Taxe additionnelle aux droits de mutation | 115 000 | 110 000 | | -4,35% |
| | Autres | 100 | 100 | | 0,00% |
| 74 | Dotations et participations | 4 103 667 | 4 495 477 | 391 810 | 9,55% |
| 7411 | Dotation forfaitaire (DBM +27 709,51 €) | 1 183 050 | 1 183 000 | | 0,00% |
| 74121 | Dotation de solidarité rurale | 131 000 | 142 000 | | 8,40% |
| 74123 | Dotation de solidarité urbaine (DBM +10 000 €) | 1 778 000 | 1 791 000 | | 0,73% |
| 74127 | Dotation nationale de péréquation (DBM +6 000 €) | 18 000 | 19 000 | | 5,56% |
| 74718 | Autres Etat (emplois aidés) | 46 997 | 95 227 | | 102,62% |
| 7472 | Participation Région | 8 000 | 1 000 | | -87,50% |
| 74748 | Participations autres communes | 206 400 | 150 100 | | -27,28% |
| 7475 | Participation CUGN | 51 000 | 10 000 | | -80,39% |
| 7478 | Participation autres organismes | 220 750 | 170 500 | | -22,76% |
| 74832 | Attribution du fonds départemental | 10 000 | 30 610 | | 206,10% |
| 7483 | Compensations fiscales Etat | 213 000 | 223 000 | | 4,69% |
| 748372 | Dotation de développement urbain | 230 400 | 606 240 | | 163,13% |
| 7488 | Autres | 7 070 | 73 800 | | 943,85% |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 142 138 | 128 338 | -13 800 | -9,71% |
| | Total recettes de gestion des services | 9 225 197 | 10 604 427 | 1 379 230 | 14,95% |
| 76 | Produits financiers | 1 760 | 2 260 | 500 | 28,41% |
| 77 | Produits exceptionnels | 116 267 | 203 300 | 87 033 | 74,86% |
| | <i>dont DM Techniques "produits des cessions" (+92 000 €)</i> | 92 000 | | | |
| | <i>dont Indemnités de sinistres et autres (+12 287 €)</i> | 24 267 | 203 300 | 179 033 | 737,76% |
| | Total des recettes réelles | 9 343 224 | 10 809 987 | 1 466 763 | 15,70% |
| | Mouvements d'ordre | | | | |
| 042 | Transferts entre section | | | | |
| 72 | Travaux en régie | 39 000 | 8 000 | -31 000 | -79,49% |
| 773 | Mandats annulés | | | | |
| 776 | DM Techniques "diff./réalisations (négatives)" | 2 662 | | | |
| 043 | A l'intérieur de la section | | | | |
| | Total des recettes d'ordre | 41 662 | 8 000 | -33 662 | -80,80% |
| 002 | RESULTAT REPORTE | 670 978 | 687 785 | 16 807 | 2,50% |
| | total général | 10 055 864 | 11 505 772 | 1 449 908 | 14,42% |

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice hors résultat reporté antérieur (687.785 €) augmentent de 15,70 %.

1.2.2.1 - Chapitre 013 : Atténuation de charges (194.000 €)

Ce chapitre concerne plus particulièrement le remboursement des traitements des agents en congés de maladie.

1.2.2.2 – Chapitre 70 : Produits des services du domaine (370.482 €)

Ce chapitre regroupe les achats et prestations réglés par la commune et refacturés (redevance ordures ménagères, eau et électricité aux locataires, CLSH aux familles, téléassistance ...).

1.2.2.3 – Chapitre 73 : Impôts et taxes : (5.416.130 €)

Compte tenu de la situation très préoccupante des finances de la ville de Maxéville présentant une épargne nette négative depuis plusieurs années qui atteste qu'elle ne peut pas rembourser le capital de sa dette et ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour financer ses dépenses d'équipement, le conseil municipal n'a pas d'autre choix que d'augmenter les taux des impôts directs.

Maxéville est une des rares villes qui présentait un taux sur le foncier bâti inférieur au taux de taxe d'habitation. Elle a donc opté pour une modification différenciée de ses taux plutôt que de choisir la variation proportionnelle :

- taxe d'habitation et taxe d'habitation sur les logements vacants 11,35 % contre 9,70 %
- taxe foncier bâti 14,95 % contre 8,82 %
- taxe foncier non bâti 16,76 % contre 14,33 %

Le produit attendu des contributions directes est de **2.963.000 € soit 27,41 % des recettes réelles** contre 2.040.000 € en 2014, 22,19 % des recettes réelles du BP 2014.

Le montant par habitant s'élève à **305 € en 2015** contre **440 €/habitant pour les communes de la même strate en 2013**.

En ce qui concerne les dotations de la CUGN au titre de la T.P.U. et de la D.S.C. c'est un montant de **2.333.700 €** qui a été provisionné soit **21,59 % des recettes réelles** contre 2.321.000 € en 2014 (25,25 % des recettes réelles).

Les autres impôts et taxes, tels que la taxe sur les emplacements publicitaires, les impôts sur les spectacles, la taxe additionnelle aux droits de mutation, sont inscrits pour un montant de **119.430 €** (contre 124.660 € en 2014), soit **1,10 % des recettes réelles**. La diminution est consécutive à la loi de finances 2015 qui prévoit une incitation à la libération du foncier constructible et à la construction de logements par l'aménagement des droits de mutation à titre gratuit.

EPARGNE BRUTE/EPARGNE NETTE

L'augmentation des taux permet de dégager une épargne nette positive, indicateur primordial de la gestion d'une commune qui lui permet à la fois de rembourser ses dettes et financer ses dépenses d'investissement :

| (Hors produits exceptionnels) | CA 2011 | CA 2012 | CA 2013 | BP 2014 | BP 2015 |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 8 740 105 € | 8 741 091 € | 9 362 265 € | 9 226 957 € | 10 606 987 € |
| DEPENSES REELLES hors intérêts | 8 240 867 € | 8 272 522 € | 8 769 107 € | 9 055 652 € | 9 272 334 € |
| EPARGNE DE GESTION | 499 238 € | 468 569 € | 593 158 € | 171 305 € | 1 334 653 € |
| ANNUITE INTERETS | 328 361 € | 341 081 € | 357 423 € | 350 000 € | 350 000 € |
| EPARGNE BRUTE | 170 877 € | 127 488 € | 235 735 € | -178 695 € | 984 653 € |
| ANNUITE EN CAPITAL DE LA DETTE | 601 804 € | 630 395 € | 666 301 € | 705 000 € | 948 900 € |
| EPARGNE NETTE | -430 927 € | -502 907 € | -430 566 € | -883 695 € | 35 753 € |

1.2.2.4 – Chapitre 74 : Dotations et participations : (4.495.477 €)

Ce chapitre regroupe principalement les dotations et compensations versées par l'Etat (DGF - D.S.U./D.S.R. - C.A.E. - D.D.U.), ainsi que des participations d'autres collectivités.

L'augmentation constatée de 9,55 % par rapport aux prévisions 2014, malgré la loi de finances 2015 et le pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités locales, s'explique plus particulièrement :

* par l'inscription de la DDU rendue obligatoire en fonctionnement, qui finance (et se justifie par) des dépenses d'investissement (606.242 €),

* une prévision de 30.610 € d'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (loi de finances),

* la même inscription en produit de D.G.F. que 2014 ce dernier ayant été sous estimé.

1.2.2.5 – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : (128 338 €)

Ce chapitre enregistre les loyers divers (logements, garages, jardins...). La diminution est principalement la conséquence de la chute de l'indice des coûts de la construction.

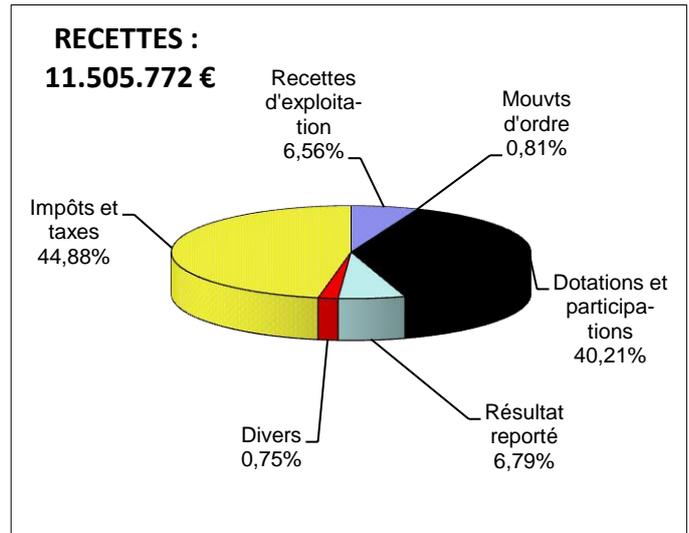
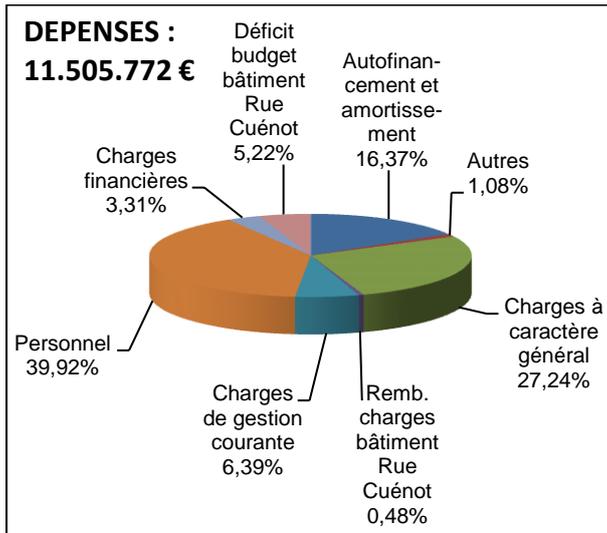
L'excédent de fonctionnement reporté

Au vu des résultats prévisibles 2014 après prise en compte des résultats antérieurs (+ 670.978,30 €), le résultat reporté est de 687.785,14 €. Compte tenu que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement, la totalité est affectée en section de fonctionnement.

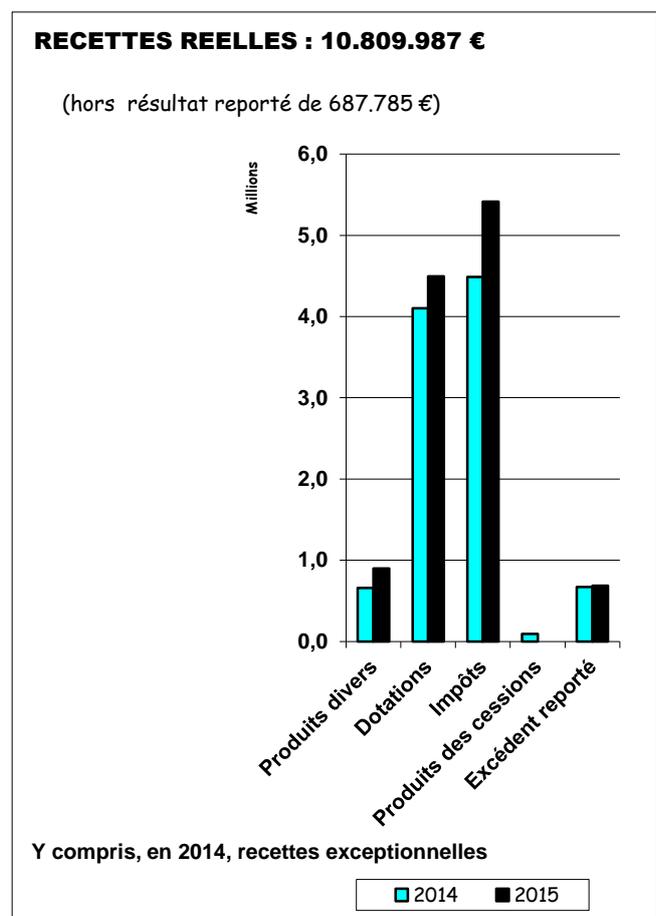
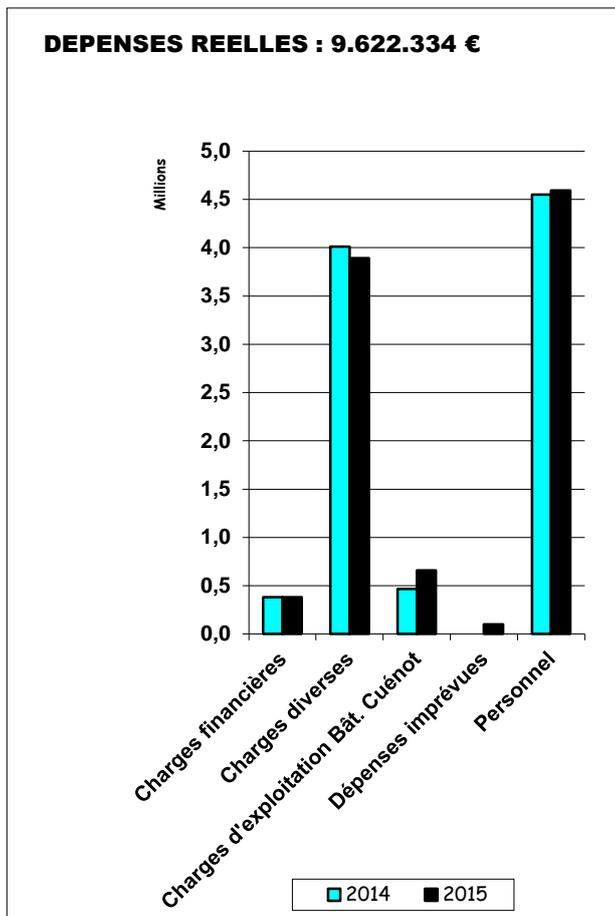
| | |
|--|--------------------|
| Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement (solde des opérations d'ordre en dépenses et en recettes) | 1 875 438 € |
|--|--------------------|

Contre 498.350 € en 2014

RÉPARTITION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION 2015/2014



1.3 - SECTION D'INVESTISSEMENT

1.3.1 - BALANCE GÉNÉRALE

Les opérations de l'exercice

Les **dépenses réelles d'investissement** de l'exercice prévues au budget s'élèvent à **2.439.291 euros** et comprennent

| | |
|--|--------------------|
| - Les dépenses financières | 1 009 000 € |
| <i>dont remboursement du capital de la dette</i> | 746 000 € |
| <i>dont 1ère annuité Pavillon Colin</i> | 202 900 € |
| <i>dont prêt remboursable à la Caisse des Ecoles</i> | 60 000 € |
| <i>dont dépôt et cautionnement</i> | 100 € |
| | |
| - Les dépenses d'équipement | 1 430 504 € |
| <i>dont opérations non individualisées</i> | 1 157 254 € |
| <i>dont participation éventuelle déficit ZAC</i> | 50 000 € |
| <i>dont opérations individualisées</i> | 223 250 € |

2 439 504 €

Mouvements d'ordre

| | |
|---------------------------------|----------------|
| | 8 000 € |
| <i>Travaux en régie</i> | 8 000 € |
| <i>Opérations patrimoniales</i> | 0 € |

Les **recettes réelles d'investissement** de l'exercice sont composées :

| | |
|---|------------------|
| - Les recettes financières | 287 500 € |
| <i>dont Fonds de compensation T.V.A.</i> | 200 000 € |
| <i>dont créances (cessions en annuités)</i> | 27 500 € |
| <i>dont prêt remboursable à la C.D.E.</i> | 60 000 € |
| | |
| - Les recettes d'équipement | 12 500 € |
| <i>dont pour opérations non individualisées</i> | 12 500 € |
| <i>dont pour opérations individualisées</i> | 0 € |
| <i>dont emprunt d'équilibre</i> | 0 € |

| | |
|---|-----------------|
| - Les prévisions de produits de cessions | 13 422 € |
|---|-----------------|

313 422 €

Mouvements d'ordre

| | |
|--|--------------------|
| | 1 883 438 € |
| <i>dont virement de la section de fonctionnement</i> | 1 483 088 € |
| <i>dont dotations aux amortissements</i> | 300 350 € |
| <i>dont provision pour risque et charge financiers</i> | 100 000 € |

Les résultats de l'année N-1

| | |
|---|------------------|
| - Restes à réaliser en dépenses | 445 561 € |
| <i>dont pour opérations non individualisées</i> | 283 536 € |
| <i>dont pour autres opérations</i> | 162 025 € |

| | |
|--------------------------|-----------------|
| - Déficit reporté | 73 046 € |
|--------------------------|-----------------|

Total des dépenses 2 966 111 €

| | |
|--|------------------|
| - Restes à réaliser en recettes | 769 251 € |
| <i>dont pour opérations non individualisées</i> | 82 797 € |
| <i>dont pour autres opérations</i> | 156 454 € |
| <i>dont recettes financières (produits cessions)</i> | 530 000 € |

| | |
|---------------------------|------------|
| - Excédent reporté | 0 € |
|---------------------------|------------|

Total des recettes 2 966 111 €

1.3.2 – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des investissements inscrits en 2015 hors reports et mouvements d'ordre s'élève à **2.439.504 €** contre 1.864.067 € avant D.B.M. en 2014, soit une augmentation de **30,87 %**. A ces investissements il faut ajouter **445.561 €** de crédits reportés et **73.046 €** de déficit de l'exercice 2014 à ceux ouverts sur 2015. Le classement des investissements par nature permet de distinguer :

- **Les dépenses financières**, qui s'élèvent à **1.009.000 €**, sont constituées principalement du remboursement du capital des emprunts pour 746.000 euros (contre 705.000 euros en 2014), de la 1ère annuité due à l'EPFL pour l'acquisition du pavillon Colin (202.900 €), 60.000 € de prêt remboursable à la Caisse des Ecoles pour résoudre ses problèmes de trésorerie avant le versement des subventions de la ville et de l'Etat, ainsi que des inscriptions comptables de 100 € pour des cautionnements,
- **Les crédits d'équipements** (hors reports n-1), d'un montant de **1.430.504 €**, sont répartis en opérations non individualisées et opérations individualisées.

En opérations non individualisées (1.207.254 €)

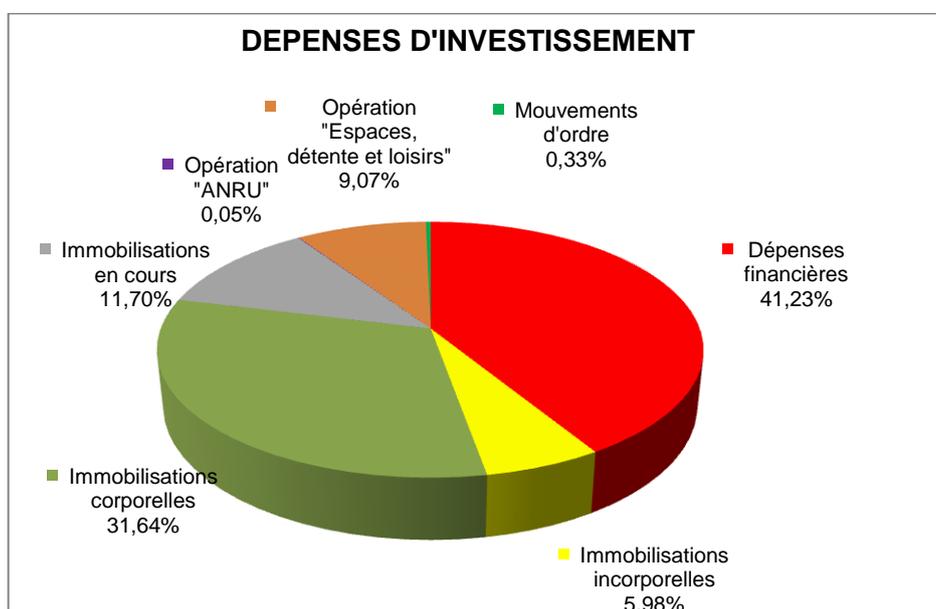
- **des immobilisations incorporelles** (chap. 20 et 204) pour un montant de **146.284 €** dont une provision de **50.000 €** dans le cadre du Déficit de la ZAC du CLB (nouvelle convention à l'étude), **50.000 €** pour des études dont **25.000 €** dans le cadre de la convention avec l'EPFL pour le devenir des caves et **25.000 €** pour les études de faisabilité du TOTEM, **30.000 €** (+ 10.000 € par rapport au BP 2014) qui représentent les primes versées aux Maxévillois dans le cadre de l'amélioration de l'habitat : façades, acoustiques, aménagements..., **10.000 €** de subvention au Grand Sauvoy pour le projet de réhabilitation du bâtiment St-François, **2.004 €** pour l'acquisition d'un logiciel "séniors" et **4.280 €** pour la participation de la ville au développement du logiciel communautaire Co-LIBRIS.

- **des immobilisations corporelles** (chap. 21) ou acquisitions dont le montant **774.506 €** représente essentiellement :
 - . Les acquisitions en mobilier et matériel (133.721 €),
 - . Les acquisitions de terrains et autres constructions (86.685 €),
 - . 244.000 € pour des aménagements et des travaux divers à l'Espace E.P. JACOBS (électricité et chauffage) et des travaux de rénovation ou destruction du Pavillon Colin à hauteur de l'indemnité sinistre qui sera perçue (inscrits 203.000 €),
 - . 310.100 € de travaux dans nos bâtiments intégrés directement à leur valeur nette comptable sur l'exercice.
- **des Immobilisations en cours** (chap. 23) ou travaux qui s'élèvent à **286.464 €**

En opérations individualisées (223.250 €)

- **dans le cadre des opérations ANRU** : 1.250 € de crédits complémentaires pour les travaux dans les Groupes scolaires
- **dans le cadre des opérations "Espaces, Détente et Loisirs"** 222.000 € pour la rénovation des aires de jeux (dossier DDU 2014)

Les mouvements d'ordre (chap. 040) pour un montant de **8.000 €** pour des travaux en régie.



1.3.3 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hors mouvements d'ordre (chap. 040) de 1.883.438,05 € (dont **1.483.088,05 €** de virement de la section de fonctionnement), les **recettes d'investissement** de l'exercice s'élèvent à **313.422 €** et se décomposent comme suit :

Des dotations et subventions (chap. 10 et 13), d'un montant de **212.500 €** comprennent :

- le Fonds de Compensation de la TVA pour 200.000 €,
- 10.000 € représentant 50 % de la somme nécessaire à la réfection d'un mur mitoyen,
- 2.500 € de remboursement du département au titre des travaux sur la toiture du CMS Pôle service aux familles du Champs-le-Bœuf (50% des dépenses exécutées en 2014).

Des créances (chap. 27), d'un montant de **27.500 €** pour des cessions en annuités et **60.000 €** de remboursement du prêt de la Caisse des Ecoles.

Des prévisions pour produits de cessions (chap. 024), d'un montant de **13 422 €**

Afin de désendetter la ville aucun emprunt d'équilibre n'est prévu au BP 2015 (chap. 16) contre 547.018 € en 2014.

DESENDETTEMENT

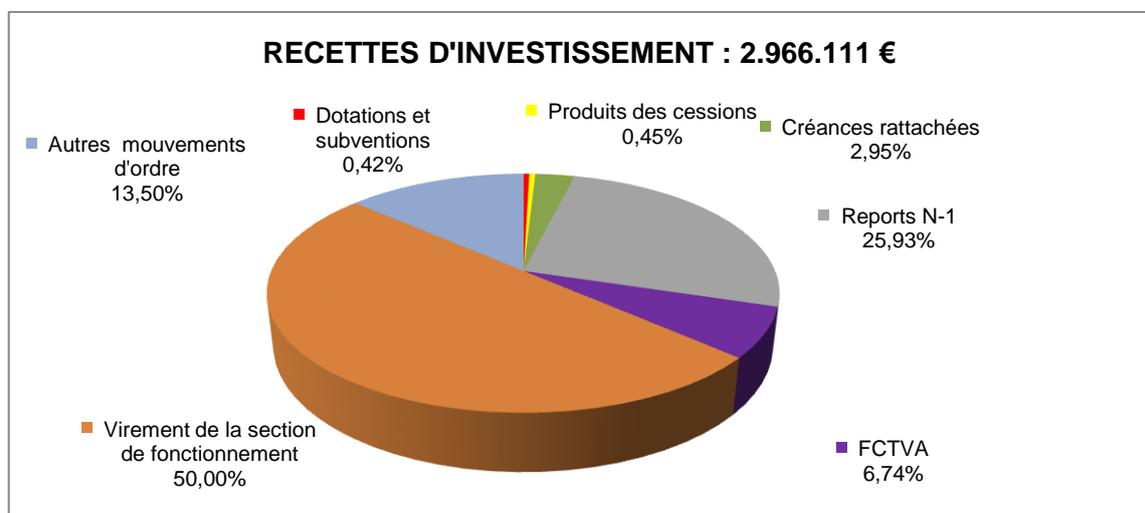
Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, associée à l'augmentation des taux d'imposition et aux subventions au titre de la Dotation de Développement Urbain enregistrée en section de fonctionnement, permettent **un virement de la section de fonctionnement qui couvre les besoins de la section d'investissement**. Ce virement sera exécuté à la reprise des résultats au Compte Administratif 2015.

RATIO D'ENDETTEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

| | |
|---|------------------------|
| - Total des annuités garanties à échoir dans l'exercice | 1.408.902,49 € |
| - Annuités nette de la dette | 1.298.900,00 € |
| Total des annuités d'emprunts | 2.707.802,49 € |
| Recettes réelles de fonctionnement | 10.809.987,00 € |

| | |
|---|----------------|
| Part des emprunts au titre de l'exercice en % | 25,05 % |
|---|----------------|

A ces recettes, il faut ajouter les restes à réaliser 2014 d'un montant de **769.251,18 €**



II - MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

II - MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

II.I. AXE 1 – PARTICIPATION CITOYENNE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

1.1 - PARTICIPATION CITOYENNE

Quelques éléments clés

- des instances de concertation auxquelles 500 Maxévillois ont participé depuis mai 2014,
- sous forme de réunions publiques, d'ateliers thématiques et géographiques (9) et d'ateliers (une vingtaine),
- avec une adresse mail spécialement dédiée à la participation citoyenne : participation@mairie-maxeville.fr

La création de la délégation participation citoyenne reflète la volonté de la municipalité de construire Maxéville avec celles et ceux qui la vivent au quotidien.

Elle repose essentiellement sur la manière de conduire les projets en faisant la part belle à la consultation, à l'implication et la concertation des habitants et des différents acteurs du territoire comme en découleront dès 2015 la mise en place d'une association de commerçants et d'artisans ou bien d'un conseil municipal des enfants.

L'année 2015 verra se concrétiser les micro-projets (une quinzaine), définis lors des ateliers thématiques et géographiques (aménagement de squares, animations dans les quartiers, ...).

Tout en poursuivant l'attention portée à l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des Maxévillois, cette année 2015 sera également marquée par la conduite d'une réflexion plus globale avec de nombreux acteurs du territoire (associations, MJC, commerçants et artisans, entreprises, ...), autour notamment du mieux vivre ensemble.

1.2 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Quelques éléments clés

- 11ha d'espaces verts et 600 m² d'espaces fleuris entretenus par les agents municipaux,
- 20ha de patrimoine forestier,
- des jardins familiaux confiés aux associations « Max'Jardins » et Les « Du jardin »,
- des vergers entretenus et valorisés par l'association des Croqueurs de pommes,

1.2.1 – Parcs, jardins et espaces verts

Dans le cadre des Dotations de Développement Urbains 2014 (D.D.U.), la Ville de Maxéville engage un programme pluriannuel de renouvellement et de mise en sécurité des aires de jeux du plateau de Haye (222 000€).

Ce programme sera repris et complété pour les aires de jeux du reste de la commune, afin de tenir compte des besoins exprimés par la population dans le cadre la participation citoyenne.

Enfin 39 350€ sont consacrés à l'acquisition d'arbres, de plantations, de matériels divers, et à l'aménagement de terrains.

1.2.2 – Maintenance des espaces publics communaux, propreté, viabilité hivernale

Un accroissement des dépenses d'entretien lié aux espaces verts, au mobilier urbain et aux points lumineux (éclairage public), s'avère nécessaire suite à l'intégration dans le patrimoine communal de nouvelles zones de rénovation urbaine sur le Plateau de Haye, ainsi que pour répondre aux problématiques liées à la vétusté des installations du parc de la Mairie (83 700€).

Concernant les travaux de salage pour la viabilité hivernale dans la mesure où ce dernier hiver s'est montré plus rigoureux, une remise à niveau les stocks de sel s'avère nécessaire (6 000€).

Enfin, le niveau de service réévalué dès 2014 pour le parc d'illumination et les fêtes de fin d'année permet en 2015 de dégager de nouvelles ressources pour moderniser le parc d'illumination (20 000€).

1.3 – URBANISME, TRAVAUX ET PATRIMOINE

Quelques éléments clés

- 30 000 m² de surfaces de bâtiments gérés et entretenus par la commune,
- Deux sites emblématiques de développement et de rénovation urbaine : les grandes Brasseries et le Plateau de Haye,

1.3.1 - Le clos, le couvert et l'accueil des bâtiments communaux

Afin de garantir la pérennisation et de maintenir les bonnes conditions d'usages d'un patrimoine communal vieillissant, il est aujourd'hui nécessaire d'amorcer un programme pluriannuel de travaux sur la réhabilitation et la sécurisation de nombreux bâtiments.

Une problématique majeure reste la maintenance, voire la reprise complète, de l'étanchéité du couvert et des toitures du complexe sportif Marie Marvingt, de l'Hôtel de Ville, des maisons dites de la Crusnes, de l'église et des groupes scolaires non restructurés.

Et ce, pour des travaux restant à réaliser et à engager à hauteur de 374 128€. Le programme des Maisons de la Crusnes mobilisant (à hauteur de 80%) la Dotation de Développement Urbain (DDU) attribuées par l'Etat en 2014.

La reprise et la rénovation des concessions du cimetière communal seront également engagées (34 000€).

1.3.2 - Equipement et petit matériel pour la maintenance des bâtiments

La vétusté récurrente et en augmentation d'une bonne partie du parc immobilier de la commune d'assurer les interventions directes ou par entreprises extérieures sur la maintenance du patrimoine bâti (354 800€).

1.3.3 - Le site des grandes Brasseries

Il entame une nouvelle étape de sa reconversion avec le lancement par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) d'une étude de maîtrise d'œuvre pré opérationnelle relative notamment au désamiantage et à la déconstruction d'une partie des anciennes halles de stockage et des quais de déchargement, à laquelle la Ville de Maxéville participe à hauteur de 50 000€ (50% de 100 000€) sur deux exercices, dans le cadre de la politique régionale de reconversion des friches urbaines.

Le site ayant néanmoins connu des évolutions dans son utilisation, une étude de faisabilité sur l'avenir du bâtiment « T.O.T.E.M. » et un minimum de travaux de remise aux normes sont inscrits pour stabiliser la situation du bâtiment (30 000€).

Enfin, et selon le calendrier et les modalités de cession conventionnées avec l'E.P.F.L, la Ville de Maxéville acquiert dès 2015 (1^{er} annuité de 202 900€) l'ensemble immobilier dit « Pavillon Colin », tout en poursuivant la sécurisation du site en s'appuyant notamment sur le règlement avec les assurances du sinistre de 2013, estimé à 203 000€.

1.3.4 - Eau et d'énergie

Cette rubrique intègre les dépenses de fluides pour le fonctionnement des bâtiments communaux. L'adhésion au groupement de commande du Grand Nancy pour la fourniture de gaz et la renégociation du contrat de gestion des exploitations de chauffage avec la société Cofely permettent d'afficher des dépenses stables pour 2015 (228 390€).

1.3.5 - Urbanisme opérationnel et planification foncière

Le service urbanisme poursuit en lien avec l'EPFL et les autres indivisaires la gestion du patrimoine de l'indivision Solvay. Dans le cadre des accords sur les plans de cession de terrains, la Ville de Maxéville intégrera deux nouvelles parcelles boisées sur son ban communal (85 300€). Chaque nouvelle vente d'emprise de l'indivision génère une recette (40 922€) pour la commune.

L'instruction des autorisations d'occupation des sols sera mutualisé à compter de 2015 avec le Grand Nancy et la majorité de ses 20 communes, via un service commun correspondant.

La municipalité poursuit et renforce son dispositif d'aides financières en matière d'amélioration de l'habitat (de ravalement de façades et correction acoustique), via :

- l'augmentation de son enveloppe d'aide mis à disposition des propriétaires occupants ou des copropriétés souhaitant engager ces travaux d'amélioration (30 000€),
- une prestation d'assistance technique assurée par la SPL Grand Nancy Habitat (19 200€).

1.4 - POLICE MUNICIPALE

La mission principale de la Police Municipale consiste à veiller à la sécurité, la tranquillité des Maxévillois en privilégiant la prévention et la dissuasion reste une priorité de l'action municipale. Ainsi quatre agents de police municipale et une secrétaire s'attèlent au quotidien à ces missions.

Son budget de fonctionnement (4 500€) permet aux policiers municipaux de rester chaque jour, sur le terrain au plus près aux services des Maxévillois.

2.1 - EDUCATION

Quelques éléments clés

- 834 enfants sont inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de Maxéville. à l'école maternelle Moselly et dans les groupes scolaires A. Vautrin, J. Romains et Saint-Exupéry,
- 320 enfants qui sont accueillis chaque jour dans les 5 cantines de la ville, soit plus de 47 000 repas servis chaque année,
- 82% des 834 enfants scolarisés participent aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) gratuites, soit 684 par jour auxquels sont proposés 46 activités différentes, avec pour socle un Projet Educatif Territorial (PEDT)

2.1.1 – Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité

Maintien des classes transplantées pour un montant de 25 000€.

Renforcement des ouvertures culturelles et la nécessité de permettre à des élèves de découvrir d'autres lieux, d'autres personnes,... (18 440€)

Dotation de logiciels et didacticiels pour favoriser les apprentissages et la différenciation.

2.1.2 – Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité

Augmentation liée à un fort taux de fréquentation des NAP : plus de 80% au cours de l'année scolaire 2014/2015.

Maintien de la gratuité des NAP et de la qualité des actions engagées au cours de l'année scolaire 2014/2015 (qualité et diversité des intervenants de formation et d'origine différentes poursuivies).

L'augmentation des dépenses de 3,46% pour l'article 60 (achats non stockés) – chapitre 011 correspond aux achats de repas complémentaires ainsi que de matériels et petits équipements nécessaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour proposer des activités intéressantes, multiples et gratuites aux enfants Maxévillois.

L'augmentation des recettes de 14,53 % pour le Chapitre 70 (Produits des services, du domaine) tient compte de l'augmentation de fréquentation de la cantine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

2.1.3 - Des projets en vue de réduire les inégalités

Volonté de poursuivre, malgré la diminution des dotations de l'Etat (75 000€ au lieu de 83 000€ en 2014), le soutien au Dispositif de Réussite Educative de Maxéville (participation de la ville pour un montant de 44 000€).

Soutien individuel ou collectif aux enfants en difficulté, mise en œuvre de projets éducatifs associant les parents.

2.1.4 – Des travaux et équipements dans les bâtiments scolaires

Ils mobiliseront (à hauteur de 80%) la Dotation de Développement Urbain (DDU) attribuées par l'Etat en 2013 et 2014, ainsi que les crédits reportés dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

L'équipement des écoles numériques se fera via l'achat (90 000€) de matériel informatique (tableaux numériques interactifs, vidéoprojecteurs et nouveaux postes informatiques). Ces opérations couplées au raccordement des groupes scolaires à la fibre optique permettront aux enfants de se familiariser avec les technologies innovantes dans des conditions optimales.

Les travaux (217 535€) sur les groupes scolaires A. Vautrin, J. Romains, Saint Exupéry et l'école maternelle Moselly concerneront quant à eux les réseaux informatiques, aménagements divers et renforcement de structure.

2.2 - PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

Quelques éléments clés

- 7 structures collectives de Petite Enfance d'accueil occasionnel ou régulier présentes sur Maxéville ou situées dans les communes environnantes,
- 68 assistantes maternelles qui exercent à Maxéville,
- un Relais d'Assistants Maternelles à Maxéville, lieu d'information, d'orientation, de médiation et d'animation accompagne les assistantes maternelles et les parents dans toutes leurs démarches,
- un Projet Educatif Territorial (PEDT), outil de collaboration locale,
- un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2^e génération qui détermine une offre de services mise en place pour les jeunes jusque 17 ans, répondant ainsi aux besoins des familles tout en étant accessible financièrement à tous et présente sur l'ensemble du territoire communal,
- un dispositif municipal d'aide aux loisirs prend en charge tout ou partie du coût de la licence,
- des chantiers éducatifs à contrepartie pour les jeunes

Pour toute commune, l'enfance et la jeunesse représentent une richesse. La collectivité se doit donc de contribuer à créer, dans ses domaines de compétences, un environnement social et éducatif favorables à ces publics et offrir :

- aux parents, un accueil de leurs enfants leur permettant d'articuler de manière satisfaisante leur vie professionnelle, sociale et familiale,
- aux enfants, des lieux d'épanouissement, de vie collective et d'accès à l'autonomie : animations proposées par le RAM (4 595€), partenariat avec des structures collectives (104 000€), accueils périscolaire et de loisirs.

A l'image de la jeunesse, la commune fait particulièrement preuve de dynamisme en s'efforçant de toujours mieux répondre aux besoins et aux souhaits des jeunes Maxévillois. Ils ont la possibilité d'être eux-mêmes les initiateurs des activités qui les concernent (17 700€) : ils sont accueillis chaque mercredi après-midi, font des activités pendant les petites et grandes vacances scolaires, participent à des chantiers jeunes et partent en camp d'été.

Pour offrir un service de qualité à ses habitants, la municipalité a contracté un Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La Ville de Maxéville choisit de préserver la qualité tout en mobilisant davantage de jeunes grâce à l'augmentation ses budgets en direction de la Jeunesse. Notre volonté d'accompagner les jeunes s'inscrit dans la durée.

L'égal accès de tous à ces services est favorisé par une pratique de tarifs dégressifs qui tient compte des revenus des familles.

L'augmentation de 5,61% des dépenses de l'article 62 (autres services extérieurs) correspond pour plus de la moitié à ces crédits directement destinés au Maxévillois de tous âges : prestations de l'UFCV dans les domaine péri et extra scolaire, aides directes à la famille pour les loisirs, le sport et la culture (180.000 € contre 124.000 € en 2014), remboursements aux crèches et écoles de la participation ville, marchés pour les transports collectifs (piscine, animations, cantines, voyage des séniors),...

2.3 - SENIORS ET HANDICAP

A Maxéville, être senior n'est pas synonyme d'exclusion, de repli sur soi, d'isolement. La municipalité mène une politique volontariste pour protéger ses aînés.

La commune est le premier niveau institutionnel des solidarités. La politique forte en direction des seniors doit leur permettre le maintien à domicile et la rupture de l'isolement.

A ce titre, la Ville de Maxéville a pris part à l'action de deux associations d'habitat intergénérationnel.

Par ailleurs, un nombre important de services est proposé par l'intermédiaire d'associations, comme le portage de repas (22 600€), la téléassistance (11 800€), l'aide à domicile. La Ville soutient ces dispositifs, dont le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître.

La municipalité propose également :

- des titres de transport pour favoriser les déplacements (4 500€),
- une aide au règlement des factures d'énergie (6 000€),
- une attention particulière pour les fêtes de Pâques et de Noël sous forme de colis gourmands et de bons d'achats (16 700€),
- des moments festifs en compagnie des résidents de la maison de retraite Notre-Dame de Bon Repos,
- un voyage senior de début d'été (9 000 €),
- ses séances de gymnastique douce tout au long de l'année,
- et des bons chaleurs.

Enfin, à ceux et celles qui ne sont pratiquement jamais partis en vacances, la Ville va offrir la possibilité de s'évader lors d'un séjour d'une semaine en pension complète grâce à un partenariat avec l'ANCV (15 000€).

Quant aux travaux d'accessibilité handicapés restant à réaliser et à engager (497 735€), ils concernent les groupes scolaires A. Vautrin et Saint Exupéry, et le complexes sportif Léo Lagrange.

La municipalité a défini comme priorité la poursuite et l'amélioration des services rendus aux Maxévillois en matière de Solidarité par :

- un développement de la cohésion sociale à l'échelle de la commune,
- une attention particulière à chacun en assurant à tous la garantie d'une réponse adaptée et individualisée,
- en structurant en lien avec nos partenaires nos réponses vis-à-vis des Maxévillois et en proximité (Maison de la solidarité, Espace de vie Solidaire, Epicerie sociale...).

3.1 – SOLIDARITE

3.1.1 – La proximité comme enjeu de la politique de solidarité

Quelques éléments clés

- deux lieux d'accueils des Maxévillois : en mairie et au relai social emploi de Champ le Bœuf,
- Neuf personnes, au sein du Pôle Action Sociale, qui accueillent, orientent et accompagnent au quotidien les Maxévillois en matière social, santé, logement, emploi et réussite éducative,
- une vigilance au cadre de vie – Habiter la ville – en lien avec les bailleurs sociaux,
- un programme d'actions de prévention Santé et la co-animation de l'atelier Santé Ville du Plateau de Haye,
- une mission de référent social auprès de la population Gens du voyage,
- une relation citoyenne - mise en œuvre des conseils citoyens.

L'attention constante à la proximité est une priorité. L'action menée vis-à-vis des publics, dans le cadre de la gestion urbaine et social de proximité, sera poursuivie et renforcée, notamment en lien avec les bailleurs sociaux, le département et les associations.

Ainsi deux projets structurants verront le jour en 2015 : L'Espace de Vie Solidaire à Champ le Bœuf et la Maison de la Solidarité en Centre ville, et cela pour consolider le fonctionnement des services social-emploi de proximité (en mairie et au relai social-emploi).

Pour accompagner ces projets novateurs et structurants, un budget de 5 000€ pour la mise en œuvre d'actions a été prévu : actions de solidarité (accès aux droits, gestion budget, atelier cuisine...), santé (octobre rose, mars bleu...), emploi (forum de métiers), Gens du voyage (animation auprès des jeunes, interventions sur les risques routiers...).

3.1.2 – Soutien au CCAS : l'accompagnement & l'aide aux personnes

Quelques éléments clés

593 dossiers en 2014 :

- 454 aides alimentaires (contre 572 en 2013),
- 139 aides financières (contre 158 en 2013).

Ce qui représente :

- 226 familles aidées pour des aides alimentaires,
- 128 familles aidées pour des aides financières,
- dont 45 familles qui ont obtenues aides alimentaires et aides financières.

Après la crise financière et la crise économique, la crise sociale se renforce et touche de nombreux Maxévillois. C'est dans ce contexte que la Municipalité entend poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du CCAS (50 000€).

Ses dépenses de fonctionnement sont majoritairement dédiées aux aides et secours (71 654€), et d'investissement consacrées aux avances remboursables (14 392€).

Ce maintien du soutien de la Ville au CCAS lui permettra, conformément au plan d'actions qui structure ses priorités, de porter une attention particulière aux Maxévillois (notamment les personnes invisibles et isolées), et de poursuivre la territorialisation de l'action sociale en lien avec nos partenaires : le Conseil Général et les associations.

3.1.3 – Agir sur l'emploi – Facteur d'inclusion sociale

Quelques éléments clés

- Environ 1000 demandeurs d'emploi à Maxéville,
- Des partenariats forts au niveau du territoire avec les acteurs du Service Public de l'emploi (Pôle Emploi, Maison de l'emploi, Mission Locale, associations),
- Un accueil des demandeurs d'emploi en mairie, au relai social-emploi de Champ le Bœuf et à la Maison de l'emploi du Plateau de Haye,
- Recrutement d'un accompagnateur emploi par la ville pour 2015

Avec l'appui de nos partenaires institutionnels (Grand Nancy – Maison de l'emploi – Mission Locale) et associatifs (Arcades et Imagines), la Ville conduit une politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des Maxévillois autour de trois axes :

- le renfort des parcours d'insertion sociale et professionnelle en amenant les demandeurs d'emploi à s'engager dans une démarche, de socialisation et de développement personnel et professionnel ; que ce soit par un accompagnement individualisé ou des temps collectifs,
- l'amorce d'une première étape vers un parcours d'insertion pour les personnes très éloignées de l'emploi (avec des espaces de socialisation couplés de temps de chantiers),
- la possibilité offerte aux Maxévillois au terme d'une étape d'insertion professionnelle ou de formation, d'entretenir leurs acquis et donc d'éviter la rupture et la discontinuité des étapes.

La Ville poursuit son soutien (20 000€) aux structures institutionnelles de l'emploi (Mission Locale et PLIE), tout en maintenant des dispositifs (5 500€) levant les freins à l'emploi (Bourses permis et d'études).

3.1.4 – Soutien renouvelé aux associations engagées dans le domaine de la Solidarité et de la Politique de la Ville

Quelques éléments clés

- une centaine de demandes de subventions liées à la Solidarité et à la Politique de la Ville,
- un chef de projet, pivot de l'accompagnement des associations et du suivi du projet de territoire,
- un co-financement des actions Politique de la ville : 1€ financé par la ville – 10€ mobilisés par les autres partenaires (Etat, Région, Communauté Urbaine, Département...).
- Une co-gestion des locaux collectifs résidentiels.

Dans une période où la raréfaction des moyens publics oblige les collectivités locales à réduire leurs engagements en direction des associations, la Ville souhaite maintenir son effort en direction des associations agissant dans le domaine de la solidarité et de la Politique de la Ville.

Le Pôle Action Sociale, via l'entrée Politique de la Ville et dans ses missions de mise en œuvre du nouveau Contrat de Ville reste un interlocuteur principal des associations pour le dépôt et l'enregistrement des demandes de subvention, les missions d'appui ou de conseil aux associations pour le montage ou la conduite de leur projet et l'animation du tissu associatif.

La nouvelle génération des Contrats de Ville pour 2015 – 2020, en cours de finalisation, a conforté dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, la nécessité de retenir les quartiers du Champ-le-Boeuf, Solvay et des Aulnes de Maxéville, sur le territoire intercommunal du Plateau de Haye.

Si ce nouveau Contrat de Ville permettra de bénéficier d'un effet financier multiplicateur (dit « effet de levier ») pour nos actions municipales et celles de nos partenaires associatifs (150 000€), ces derniers contribueront également avec les Maxévillois au nécessaire et indispensable effort de redressement des finances de la Ville : baisse globale des dépenses de l'article 6574 (subventions de fonctionnement) – Chapitre 11, de 22,03%.

3.2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

Quelques éléments clés

- une commune de Maxéville porte d'entrée nord et ouest de l'agglomération, trait d'union entre le Grand Nancy et le Val de Lorraine, et traversée par des infrastructures de transport et de déplacement majeurs : autoroute A31, voie ferrée (dont TGV Est) et canal de la marne au Rhin,
- 2 zones « une A(ssociation), un T(erritoire), un P(rojet) » (ATP), sur Saint Jacques I et II (Plateau de Haye), et Porte Nord (Meurthe-canal),
- 814 entreprises dont 629 sièges sur Maxéville (source Kompass 2015) 2 ATP,
- des entreprises qui s'implantent, qui recrutent et qui innovent,
- un Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie (CFAI 54-55-88), qui se projette vers l'avenir et qui ouvre ses portes à plus de 200 jeunes pour un parcours d'apprentissage répondant aux besoins des entreprises,
- un nouveau marché des producteurs locaux hebdomadaire sur le site des grandes Brasseries,
- des actions d'accompagnement à l'emploi innovantes (coaching,...)

La création de la délégation Développement économique, Soutien au commerce et à l'artisanat répond à une volonté municipale forte d'accompagner les forces et les potentiels économiques du territoire communal.

Les principales actions développées en 2015 par cette nouvelle délégation (budget de fonctionnement de 5 500€), s'articuleront autour :

- du renforcement du rôle de facilitateur de la municipalité auprès des différents interlocuteurs institutionnels pour les entreprises, qui se créent, qui s'implantent et qui se développent,
- de la connaissance du tissu économique par des visites et le renforcement des liens avec les entreprises (tout particulièrement les 2 zones ATP Porte Nord + Saint Jacques), des tournées de commerçants et artisans, des participations aux temps forts des acteurs économiques,
- d'une écoute et d'une attention toute particulière aux problématiques rencontrées par les représentants et adhérents de ces zones ATP, et aux réponses à apporter dans les domaines des transports, de l'aménagement urbain, des services aux salariés,
- d'une identification des entreprises du territoire qui recrutent et d'une mise en relation entre leurs besoins en matière de ressources humaines et les Maxévillois en recherche d'emploi ; avec en sus, un dispositif d'accompagnement (en lien avec l'école de coaching d'ICN) pour celles et ceux retenus aux entretiens d'embauche. Ce même dispositif sera déployé pour les futurs apprentis Maxévillois du CFAI,
- d'une valorisation des artisans, des commerçants et des entreprises implantés sur le territoire communal, auprès des Maxévillois avec la réalisation d'un guide pratique, d'une page spécialement dédiée au développement économique, au commerce et à l'artisanat (annuaire, réglementation, présentation des liens ATP, ...),
- d'un appui à la création d'une association de commerçants et d'artisans qui aura comme rôle d'être force d'actions pour attirer et fidéliser les consommateurs, pour développer l'activité commerciale (animations, carte de fidélité, catalogue, guide des commerces, point informations, ...), d'être force de propositions pour une meilleure adaptation de l'environnement du commerce (accessibilité, stationnement, plan de circulation, voirie, aménagement urbain, sécurité, ...).

Quelques éléments clés

- une médiathèque située au sein de l'Espace P.Jacobs sur le site des grandes Brasseries permettant d'accéder à 9 000 documents (romans, bandes dessinées, documentaires, DVD et revues), ainsi qu'aux bibliothèques et médiathèques de Laxou, Nancy, Saint-Max et de Vandoeuvre-lès-Nancy (via le réseau de lecture publique Co-Libris),
- deux ludothèques situées au Centre et au Champ-le-Bœuf prêtant plus de 2 700 jeux et accueillant plus de 5 000 enfants et 2 000 adultes,
- des événements et manifestations festifs et citoyens : jeux et familles en fêtes, fête des fraises, 14 juillet, Saint Martin et Saint Nicolas,
- des rendez-vous, débats, conférences et expositions culturels et artistiques fédérateurs et représentatifs de disciplines et de sensibilités différentes : Bulles aux Brasseries, Théâtre de la Manufacture, Nancyphonies, Michtô, Opéra, salle Poirel, préau des arts de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), Manivelle, fête de la science, journée du Patrimoine,...
- des manifestations organisées pour les plus jeunes et les élèves maxévillois : Ecole des Champions, Trophées du Fair-Play,...
- des équipements sportifs pour accueillir les usagers et associations sportives locales : complexes sportif Léo Lagrange et Marie Marvingt, stades Darnys et Luzi, gymnase Vautrin.

4.1. – EQUIPEMENTS ET VIE CULTURELS

Une des priorités consiste à améliorer, diversifier et amplifier l'accueil du public dans nos lieux culturels en maintenant les animations et événements sur les lieux et en développant les partenariats qui donnent de la lisibilité aux équipements.

Une autre priorité consiste à soutenir les acteurs culturels de la cité (152 000€ hors solde restant dû au liquidateur de Matéria Prima de 16 500€), qui contribueront également avec les Maxévillois au nécessaire et indispensable effort de redressement des finances de la Ville : baisse globale des dépenses de l'article 6574 (subventions de fonctionnement) – Chapitre 011, de 22,03%.

Les travaux restant à réaliser et à engager en 2015 concernent :

- l'espace P.Jacobs (MJC et Médiathèque) sur le site des grandes Brasseries (442 793€),
- et la ludothèque du centre (10 000€).

Auxquels s'ajoutent l'achat d'équipement pour la ludothèque (2 950€) et la participation de la Ville au réseau de lecture publique (catalogue communautaire) Co-Libris (4 280€).

4.2. – FETES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Les manifestations culturelles (28 500€) regroupent notamment les rendez-vous autour de la bande dessinée, des sciences, du patrimoine, de la musique classique et du théâtre (à destination des écoles durant la fête de de la Saint Nicolas).

La municipalité affirme aussi sa volonté de rassembler les Maxévillois autour d'événements festifs et citoyens avec une modernisation engagée dès 2015 (31 000€) des fêtes historiques de la commune : fête des fraises, 14 juillet, Saint Martin et Saint Nicolas.

Les fêtes portées par les associations seront soutenues par la commune, grâce à la mise à disposition de matériel et de locaux (salle des fêtes, salle du parc, complexes sportifs).

4.3. – SPORTS ET LOISIRS

Le soutien aux associations sportives est un axe prioritaire de la politique municipale. S'il se caractérise par la mise à disposition des équipements sportifs communaux pour les entraînements et compétitions des clubs sportifs, il prend également en considération la volonté municipale de soutenir des acteurs oeuvrant au bénéfice et plus près des Maxévillois. Avec pour conséquence l'arrêt du financement de la section professionnelle du Maxéville Nancy Volley Jarville.

Ce soutien financier aux clubs sportifs (36 070€), ainsi que celui dédié aux associations de loisirs (6 450€), contribuera également avec les Maxévillois au nécessaire et indispensable effort de redressement des finances de la Ville : baisse globale des dépenses de l'article 6574 (subventions de fonctionnement) – Chapitre 011, de 22,03%.

Les travaux restant à réaliser et à engager en 2015 (450 615€) concernent notamment les complexes sportifs Marie Marvingt (toiture) et Léo Lagrange (accessibilité handicapés).

III. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

III – FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

5.1. – RESSOURCES HUMAINES

Quelques éléments clés

- 107 agents titulaires et stagiaires,
- 1 CDI,
- 13 personnels auxiliaires ont assuré 54 contrats de remplacement,
- 2 personnels auxiliaires horaires,
- 6 personnels en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE), et 1 personne en Emploi d'Avenir,
- 6 apprenties en Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Petite Enfance,
- 192 jours de formation dispensés

L'augmentation des dépenses liées aux charges de personnel (chapitre 12) se limite à +0,94% (après une évolution de +3,9% en 2014 et de +3,65% en 2013), répartie de la façon suivante :

- diminution de 0,09% des charges du personnel permanent (4 486 243€),
- augmentation de 78,67 % des charge des emplois aidés (106 472€), correspondante à une politique municipale d'insertion et d'emploi en lien avec les partenaires, qui se traduit par une inscription budgétaire de 7 CUI-CAE et d'1 emploi d'avenir.

Cette maîtrise des dépenses de charges de personnel s'inscrit dans un contexte conjoncturel et structurel lié :

- à l'impact en année pleine du reclassement du 1^{er} février 2014, notamment sur les avancements d'échelon et de grade,
- à l'augmentation de 5 points d'indice des catégories C et début des B au 1^{er} janvier 2015,
- à la prise en compte des effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grades et les promotions internes,
- à l'impact de l'organisation des scrutins électoraux de 2015,
- et à la prise en charge des agents de retour de disponibilité.

Ces dépenses de charges de personnel restent atténuées par 334.227€ de recettes correspondantes :

- aux remboursements par les assurances des traitements des agents en congés maladie (194.000€),
- aux subventions au titre des CAE versées par l'Etat (95.227€),
- et au remboursement des charges du personnel mis à disposition de la Caisse des écoles pour valorisation (55.000€).

Enfin, le recrutement d'un électricien en 2014 a contribué à faire baisser de 5,46% les dépenses de l'article 61 (services extérieurs) – Chapitre 011.

5.2 – PATRIMOINE ET ASSURANCE

Les dépenses du budget « Patrimoine » (141 000 €) comprennent principalement les diverses locations et charges relatives aux locaux qui sont mis à disposition de la ville par des bailleurs, ainsi que les différentes taxes foncières dues par la ville au titre des bâtiments qui lui appartiennent.

Le nouveau marché des assurances portant sur le patrimoine (81.300 € en 2015 contre 148.250 €), a principalement contribué à faire baisser de 5,46% les dépenses de l'article 61 (services extérieurs) – Chapitre 011.

Les recettes (149 440 €), qui correspondent essentiellement aux loyers ou redevances et charges dus par les locataires ou occupants divers, ainsi qu'à la taxe versée par les entreprises sur les emplacements publicitaires, accusent une légère baisse principalement du fait de la chute de l'indice des coûts de la construction.

5.3. – COMMUNICATION

Elle concerne l'information et la communication de l'ensemble des politiques publiques de la collectivité auprès des habitants. Si le budget (88 250 €) affiche une baisse, il permet néanmoins :

- autant de maintenir un niveau de service offert à la population et aux agents communaux avec par exemple les cérémonies de vœux annuels,
- que d'intégrer de nouvelles actions de communication liées à de nouveaux projets, comme la création d'un marché de producteurs locaux (6 000 €), ou comme celles générées par la création de nouvelle délégation municipales : Participation citoyenne et Développement économique, Soutien au commerce et à l'artisanat.

Enfin les évolutions des outils de communication mis en œuvre par la municipalité : nouveau logo, nouveau bulletin municipal de 20 pages « Le Journal de Maxéville » (bimestriel, avec des dossiers de fonds livrant aux habitants des informations plus complètes sur leur ville et leur quartier), offrent un niveau supérieur d'information.

5.4. – ADMINISTRATION - RELATIONS PUBLIQUES ET DIRECTION GENERALE

Le niveau des dépenses de fonctionnement pour l'Administration – Relations publiques (24 970 €) est maintenu pour tenir compte des différents besoins générés par la maintenance de logiciels d'exploitation, les fournitures administratives ou bien encore les livrets, formulaires et registres réglementaires.

Le niveau des dépenses de fonctionnement pour la Direction Générale (154 100 €) l'est également pour tenir compte des différents besoins générés par le marché de prestation d'infogérance, la maintenance de logiciels d'exploitation ou bien encore les honoraires d'officiers et de professionnels de justice.

**IV - PRÉSENTATION CROISÉE
PAR FONCTION
VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE**

IV – PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

VUE D'ENSEMBLE GENERALE

Les dépenses et les recettes sont réparties par fonction, conformément au plan comptable M.14.

Les dépenses ventilées dans les 9 fonctions utilisées et services généraux s'élèvent à **10,497 M€**.

Les crédits non ventilés représentent **25,17 % de la totalité**. Ils couvrent principalement le remboursement de la dette et les dépenses d'ordre transférées d'une section à l'autre pour réaliser l'autofinancement et les provisions diverses.

Les recettes ventilées s'élèvent à **1,453 M€**. Celles qui ne sont pas réparties représentent **89,39 %**. Elles sont constituées des contributions, des dotations de l'Etat, des éventuels emprunts, de la reprise des excédents et des opérations d'ordre.

| SECTION | Non ventilé 01 | Services Généraux | 1 Sécurité et salubrité publique | 2 Enseignement et formation | 3 Culture | 4 Sports et jeunesse | 5 Intervent. sociales et santé | 6 Famille | 7 Logement | 8 Aménagt et services urbains, environnement | 9 Action économique | TOTAL GENERAL |
|---------|----------------|-------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------|-------------------------|-----------------------------------|--------------|---------------|---|------------------------|---------------|
|---------|----------------|-------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------|-------------------------|-----------------------------------|--------------|---------------|---|------------------------|---------------|

OPERATIONS DE L'EXERCICE

| FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | | | | |
|----------------|---------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| Dépenses | 2 398 026,49 | 2 763 190,80 | 268 808,00 | 1 284 997,00 | 652 537,00 | 1 449 959,00 | 425 570,00 | 336 791,00 | 745 901,85 | 869 904,00 | 310 087,00 | 11 505 772,14 |
| Recettes | 10 093 495,14 | 348 757,00 | 110,00 | 257 400,00 | 2 600,00 | 230 600,00 | 41 770,00 | 167 360,00 | 254 880,00 | 9 455,00 | 99 345,00 | 11 505 772,14 |
| Solde | 7 695 468,65 | -2 414 433,80 | -268 698,00 | -1 027 597,00 | -649 937,00 | -1 219 359,00 | -383 800,00 | -169 431,00 | -491 021,85 | -860 449,00 | -210 742,00 | |
| INVESTISSEMENT | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses | 1 131 945,97 | 112 328,89 | 4 900,00 | 323 706,00 | 16 430,00 | 362 700,00 | | 2 004,00 | 396 000,00 | 160 535,00 | 10 000,00 | 2 520 549,86 |
| Recettes | 2 156 860,05 | 10 000,00 | | | 2 500,00 | | | | | 27 500,00 | | 2 196 860,05 |
| Solde | 1 024 914,08 | -102 328,89 | -4 900,00 | -323 706,00 | -13 930,00 | -362 700,00 | | -2 004,00 | -396 000,00 | -133 035,00 | -10 000,00 | -323 689,81 |

RESTES A REALISER

| FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | | | | |
|----------------|------------|-----------|-----------|------------|---------|------------|--|--|-------------|-----------|--|------------|
| Dépenses | | | | | | | | | | | | |
| Recettes | | | | | | | | | | | | |
| Solde | | | | | | | | | | | | |
| INVESTISSEMENT | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses | | 50 055,76 | 3 595,09 | 187 759,83 | 179,77 | 10 047,10 | | | 149 022,81 | 44 901,01 | | 445 561,37 |
| Recettes | 530 000,00 | 56 937,25 | | 132 171,45 | | | | | | 50 142,48 | | 769 251,18 |
| Solde | 530 000,00 | 6 881,49 | -3 595,09 | -55 588,38 | -179,77 | -10 047,10 | | | -149 022,81 | 5 241,47 | | 323 689,81 |

TOTAL GENERAL (opérations de l'exercice + restes à réaliser)

| FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|-------------|---------------|--------------|-------------|---------------|
| Dépenses | 2 398 026,49 | 2 763 190,80 | 268 808,00 | 1 284 997,00 | 652 537,00 | 1 449 959,00 | 425 570,00 | 336 791,00 | 745 901,85 | 869 904,00 | 310 087,00 | 11 505 772,14 |
| Recettes | 10 093 495,14 | 348 757,00 | 110,00 | 257 400,00 | 2 600,00 | 230 600,00 | 41 770,00 | 167 360,00 | 254 880,00 | 9 455,00 | 99 345,00 | 11 505 772,14 |
| Solde | 7 695 468,65 | -2 414 433,80 | -268 698,00 | -1 027 597,00 | -649 937,00 | -1 219 359,00 | -383 800,00 | -169 431,00 | -491 021,85 | -860 449,00 | -210 742,00 | |
| INVESTISSEMENT | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses | 1 131 945,97 | 162 384,65 | 8 495,09 | 511 465,83 | 16 609,77 | 372 747,10 | | 2 004,00 | 545 022,81 | 205 436,01 | 10 000,00 | 2 966 111,23 |
| Recettes | 2 686 860,05 | 66 937,25 | | 132 171,45 | 2 500,00 | | | | | 77 642,48 | | 2 966 111,23 |
| Solde | 1 554 914,08 | -95 447,40 | -8 495,09 | -379 294,38 | -14 109,77 | -372 747,10 | | -2 004,00 | -545 022,81 | -127 793,53 | -10 000,00 | |
| Total dépenses | 3 529 972,46 | 2 925 575,45 | 277 303,09 | 1 796 462,83 | 669 146,77 | 1 822 706,10 | 425 570,00 | 338 795,00 | 1 290 924,66 | 1 075 340,01 | 320 087,00 | 14 471 883,37 |
| Total recettes | 12 780 355,19 | 415 694,25 | 110,00 | 389 571,45 | 5 100,00 | 230 600,00 | 41 770,00 | 167 360,00 | 254 880,00 | 87 097,48 | 99 345,00 | 14 471 883,37 |
| Solde global | 9 250 382,73 | -2 509 881,20 | -277 193,09 | -1 406 891,38 | -664 046,77 | -1 592 106,10 | -383 800,00 | -171 435,00 | -1 036 044,66 | -988 242,53 | -220 742,00 | |



**Rapport de présentation
BUDGET PRIMITIF**

2015

BUDGET ANNEXE

BATIMENT RUE CUÉNOT



Conseil Municipal du 09 avril 2015

Ce budget annexe du bâtiment rue Cuénot impacte de façon durable et conséquente le budget principal de la Ville via, pour l'exercice 2015 :

- la prise en charge de son déficit (600 902€),
- et les charges de propriétaires (55 000€).

Depuis 2009, la Ville a ainsi mobilisé pour ce budget annexe un niveau de ressources financières équivalent à 2 491 400 €, à mettre en regard avec la dégradation de sa capacité d'autofinancement.

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 (estimé) |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Charges de propriétaire | 125 218 € | 151 480 € | 116 357 € | 155 714 € | 204 045 € | 54 241 € |
| Subvention d'équilibre | 356 822 € | 237 869 € | 195 456 € | 177 695 € | 418 604 € | 297 898 € |
| Total participation de la ville | 482 040 € | 389 349 € | 311 813 € | 333 409 € | 622 649 € | 352 139 € |

De surcroît, les recettes des loyers générées par les deux locataires du bâtiment (Eurofins et Adista) n'ont jamais couverts l'annuité de la dette.

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 (estimé) |
|----------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Annuité de la dette | | | | | | |
| Capital | 400 185,60 € | 414 419,23 € | 424 213,04 € | 434 855,89 € | 446 080,96 € | 471 464,46 € |
| Intérêts | 332 620,72 € | 320 694,52 € | 305 553,13 € | 290 589,62 € | 274 031,44 € | 269 129,61 € |
| ICNE N et N-1 | -6 090,24 € | -5 356,93 € | -4 774,24 € | -5 731,16 € | 4 833,76 € | -6 304,64 € |
| TOTAL | 726 716,08 € | 729 756,82 € | 724 991,93 € | 719 714,35 € | 724 946,16 € | 734 289,43 € |
| | | | | | | |
| Loyers encaissés | 426 355,00 € | 417 813,00 € | 421 157,00 € | 441 582,89 € | 458 728,83 € | 453 293,50 € |
| | | | | | | |
| Solde | -300 361,08 € | -311 943,82 € | -303 834,93 € | -278 131,46 € | -266 217,33 € | -280 995,93 € |

Enfin la Ville a contracté en 2007 (versé à compter de 2008), un emprunt structuré dit « toxique » lié à l'évolution du franc suisse ; or son déplafonnement décidé le 19 janvier dernier par la Banque Nationale Suisse a pour conséquence immédiate :

- une augmentation importante des charges d'intérêt (taux d'intérêt passant de 1,88% à près de 10% au moment de l'élaboration du budget),
- une valeur contractuelle de l'Indemnité de Rachat Anticipé (IRA) passant de 2M€ à près de 4 M€ en mars 2015.

Afin, dans l'hypothèse la plus favorable, d'éteindre cet emprunt dit « toxique », la ville de Maxéville ne peut que constituer en étroite collaboration avec son établissement bancaire, le dossier de demande de fonds de soutien à l'État, créé fin 2014, à destination des collectivités locales, leurs groupements, établissements publics locaux et SDIS, ayant souscrits des contrats de prêts ou des contrats financiers structurés à risque.

Face à cette situation, la municipalité n'a pu qu'engager prioritairement avec ses locataires, des négociations afin d'aboutir dans les meilleurs délais possibles à une vente du bâtiment qui s'avère indispensable pour assainir les finances de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement tiennent ainsi compte de prestations (20 200€) liées aux diagnostics préalables, expertises immobilières et actes notariés, qui précéderont et accompagneront la vente escomptée du bâtiment.

1 – BALANCE GENERALE

Le présent budget a été conçu avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **1,887 millions d'euros** (contre 2,128 M€ pour 2014 avant Décisions modificatives).

En investissement : le total de cette section représente **714.894 € d'euros** dont **583.100 € de dépenses réelles** auxquelles correspondent **131 794 € de recettes réelles**.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des inscriptions budgétaires, les reports sont intégrés dans la section d'investissement. Ils sont nécessaires pour la poursuite des travaux avant le vote du budget.

La section de fonctionnement s'élève à **1,172 millions d'euros**, dont **588.912 € de dépenses réelles** et **1.172.012 € de recettes réelles**.

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|--------------------|--------------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Opérations réelles | 588 912 € | 1 172 012 € | 583 100 € | 131 794 € | 1 172 012 € | 1 303 806 € |
| Opérations d'ordre | 583 100 € | 0 € | 0 € | 583 100 € | 583 100 € | 583 100 € |
| Opérations de l'exercice | 1 172 012 € | 1 172 012 € | 583 100 € | 714 894 € | 1 755 112 € | 1 886 906 € |
| Restes à réaliser 2014 | | | 3 475 € | | 3 475 € | 0 € |
| Excédents ou déficits reportés | | | 128 319 € | | 128 319 € | |
| Total du budget | 1 172 012 € | 1 172 012 € | 714 894 € | 714 894 € | 1 886 906 € | 1 886 906 € |
| <i>Budget primitif 2014 (pour mémoire)</i> | <i>1 418 220 €</i> | <i>1 418 220 €</i> | <i>709 642 €</i> | <i>709 642 €</i> | <i>2 127 862 €</i> | <i>2 127 862 €</i> |
| Pourcentage d'évolution | -17,36% | -17,36% | 0,74% | 0,74% | -11,32% | -11,32% |

2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données inscrites au budget 2014, rappelées pour mémoire, intègrent les Décisions Budgétaires Modificatives.

| CHAP. | DEPENSES | BP 2014 ET DBM | Proposition 2015 | Evol. 2015/2014 |
|------------|---|------------------|------------------|-----------------|
| | Mouvements réels | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 536 675 | 135 601 | -74,73% |
| 60 | achats | 421 443 | 22 000 | -94,78% |
| 61 | services extérieurs | 66 732 | 37 300 | -44,10% |
| 62 | autres services extérieurs | 9 000 | 26 701 | 196,68% |
| 63 | impôts et taxes | 39 500 | 49 600 | 25,57% |
| 65 | Charges de gestion courante | 500 | 500 | 0,00% |
| 658 | Régularisation de centimes TVA | 500 | 500 | 0,00% |
| | Total dépenses de gestion des services | 537 175 | 136 101 | -74,66% |
| 66 | Charges financières | 350 874 | 452 211 | 28,88% |
| | dont intérêts des emprunts | 327 000 | 442 032 | |
| | dont ICNE | 120 000 | 100 000 | |
| | dont ICNE N-1 | -96 126 | -89 821 | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 771 | 600 | |
| | Total des dépenses réelles | 888 820 | 588 912 | -33,74% |
| | Mouvements d'ordre | | | |
| 023 | Virement à section d'investissement | 174 459 | 227 741 | 30,54% |
| 042 | Opérations de transfert entre section | 354 941 | 355 359 | 0,12% |
| | Dot. Amortissement/provisions (DBM +) | | | |
| | Total des dépenses d'ordre | 529 400 | 583 100 | 10,14% |
| 002 | RESULTAT REPORTE | | | |
| | total général | 1 418 220 | 1 172 012 | -17,36% |

Hors charges financières (intérêts de la dette et ICNE), les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de **74,66 %** par rapport au BP 2014.

Cette importante diminution est due au transfert du paiement effectif des charges de fonctionnement du bâtiment directement aux locataires et à leur prestataire.

2.1. – Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant total de **135.601 €** (contre 536.675 € en 2014) comprend :

- **les achats non stockés** (comptes 60) qui regroupent les achats de matières et fournitures. Pour 2014 il est prévu :
 - * des dépenses d'eau (21.000 €) correspondant à la réserve "incendie" (reste à la charge du propriétaire) et à la consommation des bâtiments qui est remboursée par le prestataire de maintenance des locataires. Dans l'attente de la facturation directe, actée par la Communauté urbaine à compter de 2015, il est préférable de prévoir les crédits tant en dépense qu'en recette ;
 - * il n'y a plus de dépenses d'électricité (400.000 € en 2013), EDF facturant directement au prestataire de maintenance des locataires ;
 - * des dépenses diverses pour un montant de 1.000 € (petits équipements).
- **les services extérieurs** (comptes 61) qui concernent les contrats de prestations de services :
 - * une provision de 20.000 € pour le nettoyage et le déneigement éventuels des voies d'accès ainsi que leur entretien (nids de poule).

* la prime d'assurance pour un montant de 17.300 € (contre 37 132 € en 2014).

- **les autres services extérieurs** (comptes 62). Ce chapitre est notamment constitué de la mission de suivi d'exploitation des installations pour un montant de 6.501 € contre 9.000 € en 2014.

- **les impôts et taxes** (compte 63) qui correspondent à la taxe foncière du bâtiment pour 49.600 €.

2.2. – Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Chapitre nécessaire pour la régularisation des centimes TVA. Une provision de **500 €**.

2.3. – Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend :

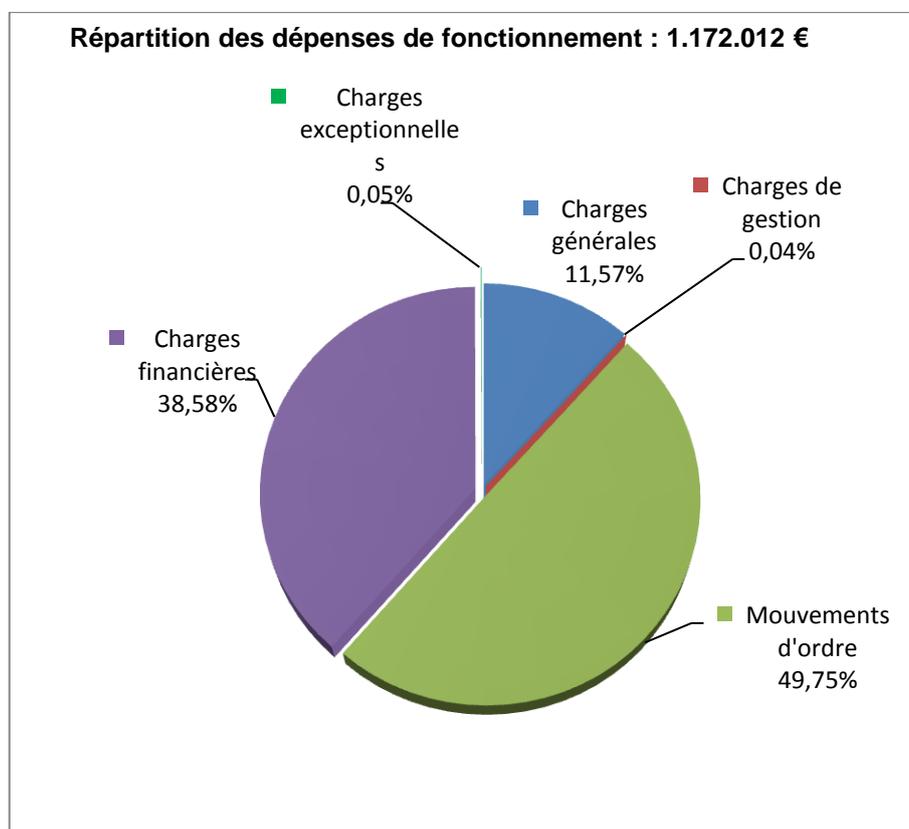
- les intérêts des emprunts pour **442.032 €** contre 327.000 € en 2014 pour tenir compte de la variation des taux enregistrée mi janvier de l'emprunt toxique, dont une faible partie est supportée par le budget ville et l'autre par ce budget.

- les intérêts courus non échus pour **100.000 €** (ne sont calculés qu'en toute fin d'exercice),

- le mandat d'annulation des ICNE de l'année 2014 : - **89.821,15 €**.

2.4. – Les mouvements d'ordre

- **227.741 €** de virement à la section d'investissement
- **355.359 €** au titre des dotations aux amortissements, correspondant à l'acquisition du Bâtiment et aux travaux divers intégrés au 31 décembre 2014.



3 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions BP 2014 s'entendent tout le BP, c'est-à-dire y compris les Décisions budgétaires modificatives.

| RECETTES | BP 2014 ET DBM | Proposition 2015 | Evol. 2015/2014 |
|--|------------------|------------------|-----------------|
| Mouvements réels | | | |
| Produits des services | 555 452 | 120 823 | -78,25% |
| <i>dont charges de propriétaire (ville)</i> | <i>72 364</i> | <i>55 000</i> | <i>-24,00%</i> |
| <i>dont provisions ou remboursement sur charges des locataires</i> | <i>483 088</i> | <i>65 823</i> | <i>-86,37%</i> |
| Autre produits de gestion courante | 862 768 | 1 051 188 | 21,84% |
| <i>Loyers</i> | <i>470 000</i> | <i>450 286</i> | <i>-4,19%</i> |
| <i>Prise en charge du déficit par la ville</i> | <i>392 768</i> | <i>600 902</i> | <i>52,99%</i> |
| Produits exceptionnels | | | |
| Total des recettes réelles | 1 418 220 | 1 172 011 | -17,36% |
| Mouvements d'ordre | | | |
| Total des recettes d'ordre | 0 | 0 | |
| RESULTAT REPORTE | | | |
| total général | 1 418 220 | 1 172 011 | -17,36% |

3.1. – Chapitre 70 : Produits des services

Ce chapitre regroupe les remboursements de frais :

- de la collectivité :

Ce sont les charges de propriétaires (essentiellement grosses réparations et P3) : 55.000 € contre 72.364 € en 2014.

- des autres redevables (locataires ou leur prestataire) :

- provision (ou acomptes) de charges IPL et ADISTA de l'exercice 2015 calculée par rapport aux charges de fonctionnement 2014. Au BP 2014 la prévision tenait compte des charges effectives d'électricité 2013 compte tenu des difficultés rencontrées avec ERDF pour facturer en direct au prestataire et non plus à la Ville. Pour 2015 il ne reste plus que quelques charges dont, conformément aux baux, le remboursement de la Taxe foncière. Cela explique la baisse de crédits : **65.825 €** contre 483.088 € en 2014.
- la régularisation des acomptes de charges par rapport aux charges réellement réglées.

3.2. – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

- les revenus du bâtiment à savoir les loyers des locataires pour 2015 :

- IPL : **305.286 €**. En baisse par rapport à 2014 compte tenu de l'effet de la crise sur les indices à la construction,
- RMI : **145.000 €**. L'indice à prendre en compte ne sera connu qu'en avril mais il a été appliqué la même diminution compte tenu du contexte actuel.

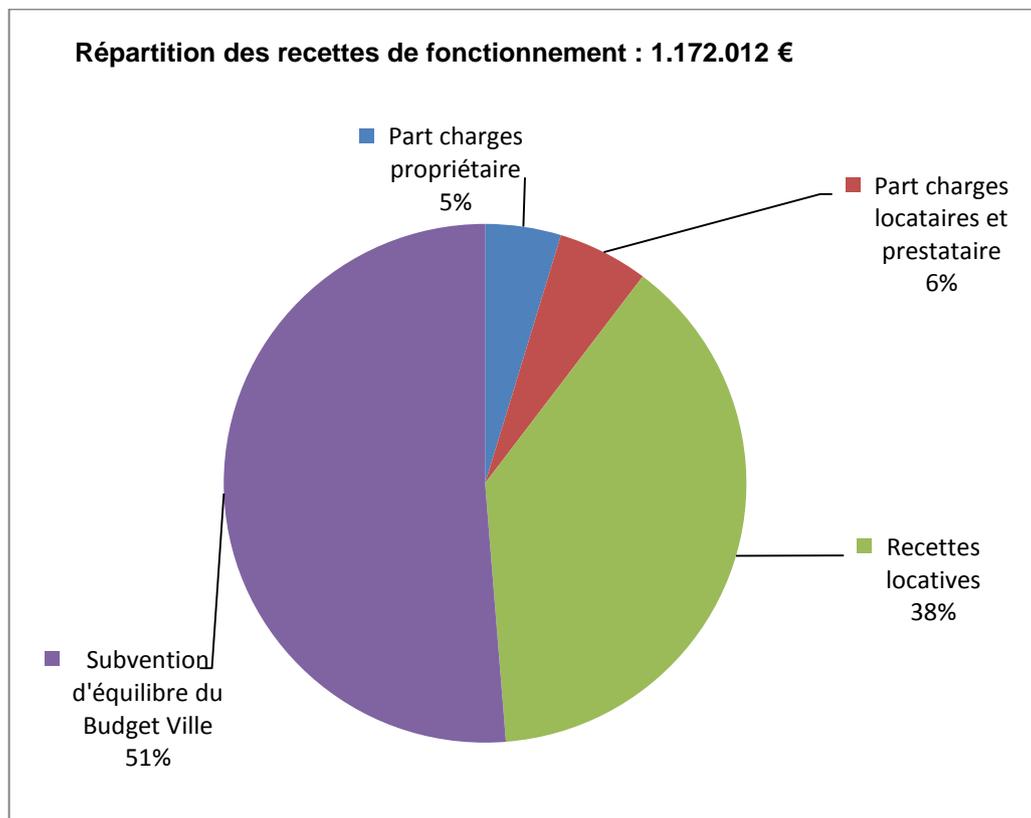
Soit un total de 450.286 € pour une annuité de dette inscrite au BP 2015 de 928.532 €.

- une provision de **600.902,85 €** pour la prise en charge du déficit éventuel du budget annexe par la commune (contre une inscription de 392.768 € en 2014). Cette augmentation de la subvention est la conséquence de la suppression de l'avance de trésorerie faite à nos locataires sur les exercices précédents (acompte de charges sur N-1 et refacturation en N + 1 qui conduisaient à des recettes toujours en augmentation d'un exercice à un autre et qui majoraient à la baisse la subvention d'équilibre). **Les loyers perçus restent insuffisants pour couvrir l'annuité de la dette à régler sur l'exercice, ils ne peuvent donc couvrir les éventuels travaux et autres dépenses. Cette provision pour la prise en charge du déficit correspond par conséquent bien à une subvention d'équilibre budgétaire.**

3.3. – Excédent de fonctionnement

Au vu de la prévision des résultats 2014 de 131.794,08 €. Il est proposé d'affecter la totalité pour le financement de la section d'investissement.

| | |
|--|------------------|
| Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement (solde des opérations d'ordre en dépenses et en recettes) | 583 100 € |
|--|------------------|



4 – SECTION D'INVESTISSEMENT

BALANCE D'INVESTISSEMENT

Les opérations de l'exercice

les **dépenses réelles d'investissement** de l'exercice prévues au budget s'élèvent à 583.100 € hors résultat N-1 et comprennent :

| | |
|--|-----------|
| - Les dépenses financières | 486 500 € |
| - Les dépenses d'équipement (travaux divers) | 96 600 € |

583 100 €

Mouvements d'ordre 0 €

Les **recettes réelles d'investissement** de l'exercice s'élèvent à 131.794,08 € et se composent de :

| | |
|---|-----------|
| - L'excédent de fonctionnement capitalisé | 131 794 € |
|---|-----------|

131 794 €

Mouvements d'ordre 583 100 €

dont virement de la section de fonctionnement 227 741 €

dont dotations aux amortissements 355 359 €

Les résultats de l'année N-1

- Restes à réaliser en dépenses 3 475 €

- Restes à réaliser en recettes 0 €

- Déficit reporté 128 319 €

- Excédent reporté 0 €

| | |
|---------------------------|------------------|
| Total des dépenses | 714 894 € |
|---------------------------|------------------|

| | |
|---------------------------|------------------|
| Total des recettes | 714 894 € |
|---------------------------|------------------|

Les dépenses d'équipement concernent des travaux avec notamment le changement du compteur ERDF Général (40.000 €), la suppression d'un bras mort (26.600 €), la réfection de la route (16.000 €), nécessaires en cas de reprise du bâtiment et des travaux divers pour 14.000 € (conformité, éclairage, étanchéité).

| RATIO D'ENDETTEMENT DU BUDGET ANNEXE BATIMENT RUE CUENOT | |
|--|-----------------------|
| - Annuité nette de la dette de l'exercice | 928.532,00 € |
| Recettes réelles de fonctionnement | 1.172.011,85 € |
| Part des emprunts au titre de l'exercice en % | 79,23 % |

ville de Maxéville



Mairie de Maxéville
14, Rue du 15 septembre 1944
54320 Maxéville
03 83 32 30 00
www.mairie-maxeville.fr